



Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

**MEMOIRE DE FORMATION D'ADAPTATION A L'EMPLOI DE
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL ADJOINT**

FAE 9

Session 2011

**L'identification du coût de la vie des personnes sauvées :
une approche stratégique pour les Sdis ?**

Lieutenant-colonel Stéphane MILLOT

Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines

Directeur de mémoire : Monsieur le Colonel Patrick BLAIS

Directeur des études, Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers

Remerciements.

Ce mémoire a été réalisé dans le cadre de l'enseignement dispensé par l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, au titre de la formation d'adaptation à l'emploi de Directeur départemental adjoint.

Je tiens à remercier sincèrement le Colonel (er) Jacques de Kuyper de sa confiance. Je souhaite lui exprimer, ici, ma profonde gratitude.

Il m'appartient de remercier ici toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide, leurs idées et leurs réflexions.

Merci au Colonel Patrick Blais pour son soutien, ses précieux conseils et son bienveillant contrôle, tout au long de mes travaux.

Merci au Colonel Patrick Sécardin Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours des Yvelines.

Merci à Liliane Matéo, chargée des parcours universitaires à l'ENSOSP.

Mes remerciements vont également aux Directeurs, Directeurs adjoints, officiers supérieurs et aux différentes personnes rencontrées qui m'ont fourni d'importantes informations et m'ont permis d'échanger sur mon sujet.

Je remercie enfin mes camarades de promotion DDA 9, avec lesquels j'ai eu l'immense honneur, mais aussi le bonheur, de partager mes réflexions, mes doutes, mes ambitions.

« Si nous ne changeons pas notre façon de penser, nous ne serons pas capables de résoudre les problèmes que nous créons avec nos modes actuels de pensée »

Albert Einstein

Résumé.

Le contexte budgétaire amène à s'interroger sur la pertinence économique de l'action opérationnelle des Services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) et donc sur la valorisation économique des effets des secours, au regard de leurs financements.

Si le coût de la vie des personnes sauvées, ou "coût de la vie humaine", peut être estimé par le biais de différentes méthodes, une valeur "étatique" dite "tutélaire" s'impose en France. Elle a pour vocation de mesurer les effets d'un service public non marchand, et de constituer une donnée à intégrer dans un outil d'aide à la décision pour les décideurs publics, y compris ceux des Sdis.

Évoquée et utilisée depuis plusieurs années dans l'objectif d'une meilleure utilisation et répartition des finances publiques (notamment dans le cadre des transports et de la sécurité routière), l'identification du coût de la vie humaine fait naître de vraies interrogations éthiques. Pour autant, les réponses apportées ne semblent pas constituer un obstacle à la mise en place et l'utilisation de cette notion.

Il apparaît clairement que le concept même de "l'identification du coût de la vie humaine" présente un réel intérêt pour les Sdis. Pourtant, l'absence d'objectifs découlant d'une politique publique nationale unifiée, et un fonctionnement des Sdis marqué par une logique de satisfaction de la demande plutôt qu'une logique d'offre de service public, plus en amont, semblent constituer des freins pour en tirer la substantifique moëlle.

La prise en compte du "coût de la vie des personnes sauvées", dans un cadre stratégique pour les Sdis, nécessite ainsi, au minimum, deux démarches préalables. En premier lieu, l'identification du nombre de personnes sauvées, mais surtout, le développement d'une économie de la sécurité civile.

Mots clés: prix de la vie humaine / SDIS / cout du sauvé/ valeur tutélaire/ sécurité routière / santé publique / benchmarking /recherche d'économies / recherche d'efficience / sauvetage/ politique publique/ logique d'offre/ nombre de personnes sauvées / économie de la sécurité civile.

Summary.

The current budget context forces us to take a hard look at whether our departmental fire and rescue services (Sdis) are living up to the financial investment we are making in them.

Using various methods, we can in fact begin to attach an estimated monetary value to a saved human life. We can then use this number to measure the economic effectiveness of our publicly funded fire and rescue services.

Such a formula can become an effective tool for decision makers in charge of allocating funds for life saving activities.

This concept has in fact already been used for several years in areas like public transportation and road safety.

Putting a figure on the value of a saved human life can of course lead to ethical questions. But such questions do not necessarily pose an obstacle to benefitting from this idea.

In fact, it is increasingly obvious that attaching a monetary value to a human life is in the interest of departmental fire and rescue operations.

Today we see a complete absence of national objectives in our country's fire and rescue strategy, where the tendency is toward satisfying demand, rather than of a well-formulated, forward looking plan. This has in fact hindered the "cost of human life" formula from living up to its full potential.

Truly being able to take advantage of a "cost of saved human life" strategy in the development of fire and rescue services necessitates two other steps: a true accounting of the number of lives saved, and second, but most important, the development of a real economic strategy in running civil security programs.

Key Words: price of a human life / departmental fire and rescue services / cost of a saved life / static value / road security / public health / benchmarks / search for economic viability / search for efficiency / lifesaving / public policy / supply logic / number of people saved / economic model for civil security.

Sommaire.

INTRODUCTION

1. PROBLEMATIQUE, CONDUITE DE L'ETUDE ET CONCEPT DE LA VALEUR DE LA VIE HUMAINE

- 1.1 CONTEXTE ET CONDUITE DE L'ETUDE
- 1.2 CONCEPT DU COUT DE LA VIE SAUVEE

2. APPROCHE STRATEGIQUE POUR LES SDIS

- 2.1 LES INTERETS STRATEGIQUES DANS D'AUTRES DOMAINES
- 2.2 LES INTERETS STRATEGIQUES POUR LES SDIS

3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES

- 3.1 CHOIX D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES
- 3.2 PROPOSITIONS D'ACTIONS

CONCLUSION

TABLE DES MATIERES

PERSONNES RESSOURCES

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE

INTRODUCTION.

Alors qu'ils étaient historiquement constitués en corps communaux, les services d'incendie et de secours ont dû intégrer, dès 1996, une structure départementale sous la forme d'un établissement public chargé des secours: le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis).

Quinze ans après, la départementalisation est achevée. Pourtant, les mises à niveau, de tous ordres, matériel, humain, organisationnel et bâtimentaire, bien que nécessaires, induisent une véritable « explosion » des budgets. Et, aujourd'hui, tout en ayant atteint une phase de stabilisation budgétaire, les Sdis se doivent de faire évoluer leur mode de fonctionnement et leurs méthodes de management dans un contexte économique de plus en plus contraint.

Bien que leur efficacité opérationnelle soit unanimement reconnue, les Sdis doivent, actuellement, faire la preuve de leur efficience et tendre vers l'excellence. Ils doivent, en effet, engager une perpétuelle remise en cause en vue d'une amélioration constante du service rendu.

Les Sdis ont évolué d'une logique de moyens vers une logique de résultats. Cette dernière, basée sur une gestion de la performance, s'est mise en place au travers de différents indicateurs, contrôles de gestion et conventions pluriannuelles d'objectifs avec les Conseils généraux. Cette évolution a porté ses fruits, mais est-ce véritablement suffisant ? Ne convient-il pas, aujourd'hui de s'interroger sur la pertinence économique des actions opérationnelles?

Ne serait-il pas préférable que les Sdis évoluent vers un management stratégique, ce qui traduirait le fait que notre action est déterminée par une politique publique économiquement efficace et positive pour la société? Et que penser de l'évaluation économique de cette performance opérationnelle ?

Les travaux de certains économistes (dont ceux d'Amartya SEN¹ sur l'indice de développement humain ou encore ceux tirés du rapport Stiglitz²) devraient faire naître une réflexion sur les limites des indicateurs purement économiques, relatifs à la création ou à la consommation de la richesse.

Cette interrogation fait, en réalité, écho au développement d'une économie du bien-être par opposition à une économie purement financière. Cette économie du bien-être prendrait en compte des services comme les prestations de santé, d'éducation, mais devrait, également, intégrer les prestations de sécurité et notamment de sécurité civile. Se pose donc ici la question de la valorisation économique des effets des secours au regard de leur financement. Dans ce contexte, l'identification du coût des vies sauvées par les sapeurs-pompiers ne peut-elle être la base d'une nouvelle approche stratégique pour les Sdis?

Ainsi, l'objet de cette étude sera de présenter "la valeur de la vie humaine", les méthodes qui permettent de l'estimer, ainsi que la valeur retenue. Nous montrerons, également, pourquoi elle participe à l'éthique des choix publics. Le sujet sera aussi d'évoquer l'intérêt de cette approche stratégique pour les Sdis et de comparer les usages qui en sont faits dans différents secteurs d'application. Enfin, nous tenterons d'élaborer une réflexion pour entamer cette démarche, par la définition d'axes stratégiques et la proposition d'actions à mener, comme le développement de l'économie de la sécurité civile.

¹ Prix Nobel d'économie en 1998 pour ses travaux sur l'économie du bien être.

² Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social Professeur Joseph E. STIGLITZ, Président de la Commission, Columbia University Professeur Amartya SEN, Conseiller de la Commission, Harvard University Professeur Jean-Paul FITOUSSI, Coordinateur de la Commission, IEP www.stiglitz-sen-fitoussi.fr

1. PROBLEMATIQUE, CONDUITE DE L'ETUDE ET CONCEPT DE LA VALEUR DE LA VIE HUMAINE.

1.1 Contexte et conduite de l'étude.

1.1.1 Problématique et reformulation.

A travers la question de la prise en compte du coût de la vie humaine par les Sdis, se pose celle, plus pointue, de la valorisation des actions des services d'incendie et de secours et de leur rationalisation au regard de leur budget.

Nous voyons, ici, se profiler deux problématiques intéressantes : la notion de rationalisation ou d'optimisation de l'utilisation des ressources financières, et celle de l'intégration d'une dimension socio-économique dans les choix de politiques publiques des Sdis.

Le coût de la vie des personnes sauvées peut-il influencer sur les politiques menées par les Sdis? Il s'agit, ici, d'étudier comment la valorisation monétaire de l'action des secours permet de contrebalancer les seules logiques financières dans un contexte de prise de décision. Soit, plus concrètement, la question est posée de savoir s'il y a, dans le fait de mener cette réflexion, un intérêt pour les Sdis?

« QUOI » : Le coût de la vie des personnes sauvées : quelle définition, quelle valeur, quelles considérations éthiques ce concept peut-il faire naître ?

« COMMENT » : Comment le coût de la vie des personnes sauvées peut-il avoir un intérêt stratégique pour les Sdis et lequel : politique, économique, social ? A quelles stratégies pouvons-nous aboutir en utilisant le coût de la vie des personnes sauvées comme référence?

« POURQUOI » : La maîtrise de la politique publique d'incendie et de secours peut-elle se passer de l'évaluation économique de la production opérationnelle des Sdis ?

Après une période de mise en place, puis de croissance des Sdis, la période de maturité dans laquelle ils arrivent pourrait les pousser à élaborer des stratégies nouvelles. Une approche par le biais du coût de la vie des personnes sauvées peut-elle servir de base à une nouvelle étape dans leur développement?

Les enjeux portent sur l'évaluation de la portée des différentes stratégies actuelles ou à venir pour améliorer le rapport coût/efficacité du service public d'incendie et de secours. Evaluation qui se fera à la lumière des multiples missions assignées au Sdis et au regard de la société dans sa globalité.

1.1.2 Contexte et champs de l'étude.

Nous évoluons dans un domaine où les convictions profondes des individus peuvent être bousculées à chaque instant. Le principe même de donner une valeur à la vie peut placer le lecteur dans une position défensive, avant même la lecture de ces lignes. Le titre du mémoire à lui seul peut heurter le lecteur.

Ce travail est un sujet sensible puisqu'il a trait à la mort, aux blessés graves. Ce ne sont pas des sujets anodins, et passer d'une réaction émotionnelle à une action rationnelle n'est pas si simple.

La monétarisation des enjeux est souvent mal perçue par certains, qui se demandent si la vie a un « prix ». Il est vrai que les économistes parlent de « prix », de « coût », de « valeur de la vie humaine ». La terminologie est plurielle et elle n'est jamais neutre.

Evoquer la rentabilité économique des secours peut rapidement avoir un effet dévastateur sur la considération du sauvé pour son sauveteur, d'une part, mais d'autre part, aussi, sur celle des administrés pour un service public. Service public qui bénéficie encore aujourd'hui d'un taux de satisfaction exceptionnel. Pourtant, si ces préoccupations doivent rester présentes à nos esprits, elles ne seront pas développées dans le corps de ce mémoire.

Il ne s'agit pas d'évaluer la vie d'une personne qui vient d'être sauvée pour en tirer un quelconque argument. Il s'agit, ici, de regarder beaucoup plus en amont, comment dans le fonctionnement, le financement, l'organisation des Sdis, le prix de la vie humaine peut être valorisé. Notre contexte se situe dans un cadre de préoccupations stratégiques.

Les « cibles » de notre réflexion ne sont donc pas les victimes secourues, ou les sauveteurs, mais bien les décideurs que sont l'Etat, les élus et les directeurs de Sdis.

Le sujet est vaste, et pourrait, à lui seul, être l'objet d'un travail de recherches purement économique, sociologique ou philosophique. Nous essayerons humblement d'aborder le travail demandé sous un angle multidisciplinaire.

Enfin, le sujet est une question. Ce travail ne constitue pas une réponse possible, mais un ensemble de réflexions. Il s'agit de propositions, d'approches qui peuvent être discutées, contredites ou renforcées.

Le sujet du prix de la vie humaine n'est pas nouveau mais son application dans le cadre des Sdis n'a été évoquée que de façon embryonnaire dans la littérature professionnelle³. C'est pourquoi, après d'importantes recherches documentaires, dans des domaines totalement hétéroclites (notamment économie, philosophie et management), certaines personnes ressources ont été interrogées, sur leur propre perception du sujet. Il est apparu également nécessaire d'utiliser la technique du benchmarking et l'analyse par la matrice SWOT. Le travail a été calé dans un calendrier qui a été respecté.

Cette présente étude ne raisonnera que sur la notion de mortalité, mais le concept d'évaluation peut aussi s'appliquer aux personnes blessées. Si le travail d'évaluation de la morbidité est moins avancé dans la littérature économique, le principe d'application reste le même : celui d'un référentiel.

Nous ne baserons pas notre réflexion sur un seul Sdis, mais sur la globalité des Sdis, voire sur la notion globale de sécurité civile que constitue la communauté des Sdis.

Nous n'évoquerons pas ici l'ensemble des mesures stratégiques destinées à la préservation de la vie en interne du Sdis. Les stratégies relatives à la sécurité des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs, dans le cadre d'une approche économique, devront être évoquées lors d'une étude différente.

³ Colonel (er) Jean-François Schmauch, « identification et description des trois principales écoles d'organisation des Services ayant en charge de répondre aux situations d'urgence. Analyse et comparaison de la rationalité, de l'efficacité et de la rentabilité de ces services à partir de la résolution d'équations simples s'écrivant sous la forme générale f (risques, moyens opérationnels, Délais d'intervention). Thèse dirigée par Madame Danièle Trauma, Docteur d'Etat, Université d'Evry, Val d'Essonne, Doctorat en sciences de gestion.

Elodie Cheval, « le cout du sauvé » Soldat du feu Magazine n°29 nov.-déc. 2008.

Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°8, Commandant Bruno Cesca, Ensosp 2010. L'indicateur de la performance, vers un outil d'orientation des investissements stratégiques.

1.2. Le concept du coût de la vie sauvée : la valeur de la vie humaine.

Le coût de la vie des personnes sauvées n'est pas une notion dont le sens est définitivement fixé. Le vocable (ou expression) le plus souvent retenu est celui du prix de la vie humaine ou de sa valeur.

Dès 1960, des économistes se sont posé la question : « *Comment peut-on guider un gouvernement dans le choix qu'il doit faire des règles permettant de calculer le prix d'une espérance mathématique de vie humaine dans une population donnée, ce prix étant destiné à figurer au passif ou à l'actif d'opérations dont la réalisation est envisagée* »⁴.

La notion de valeur de la vie humaine apparaît aussi fréquemment non pas dans l'acception renvoyant au sens de la vie⁵ (la vie vaut-elle d'être vécue ?), mais bien dans l'acception économique du terme.

« Prix », « coût », « valeur de la vie humaine » ou « de la personne sauvée », nous posons le postulat du regroupement de la même idée sous ces termes, que nous utiliserons indifféremment. Il s'agit d'évoquer la prise en compte d'une unité économique déterminée de la vie humaine.

La mise en exergue de la problématique du coût de la vie sauvée, ou du coût de la vie humaine n'est pas récente. Dès 1961, l'économiste Alfred Sauvy⁶ l'évoque déjà, au travers de ses ouvrages. Pourtant, aujourd'hui, l'analyse de cette notion n'est toujours pas unifiée et différentes approches semblent possibles, tant dans l'utilité du concept, que dans sa méthode d'évaluation. Pour les besoins de notre étude, avant de retenir une quelconque valeur, nous devons examiner l'utilité du concept du coût de la vie humaine. Il convient aussi de s'interroger sur le fait de savoir si cette approche économique de la vie humaine est éthiquement acceptable.

1.2.1 L'utilité.

L'objectif de l'évaluation monétaire de la vie est double : tenter de quantifier la production d'un service non marchand, et permettre une aide à la décision dans le choix des investissements publics.

L'évaluation de la production des services publics est devenue un sujet d'actualité. La production est la création de biens et services destinés à satisfaire les besoins individuels et collectifs. Ces biens et services peuvent soit s'obtenir sur un marché, on parle alors de « production marchande », soit s'obtenir de façon gratuite ou quasi-gratuite, on parle alors de « production non marchande ».

En France, la production non marchande représente un peu moins de 20 % de la production globale⁷. Les services non marchands fournis par les administrations ne peuvent être évalués au prix du marché : ils n'ont donc pas de prix de référence.

⁴ Abraham, C. et Thedie, J. 1960, « Le prix d'une vie humaine dans les décisions économiques ». Revue française de Recherche opérationnelle, n° 16.

⁵ Gaillé M. 2010, *La valeur de la vie*, Les belles lettres, Paris

⁶ Sauvy A. 1961 *Les limites de la vie humaine* – Paris : Hachette, 135 p. (Collection Les Grands Problèmes) Sauvy A. 1977, *Coût et valeur de la vie humaine* – Paris : Hermann, 210 p.

⁷ Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social. Professeur Joseph E. STIGLITZ, Président de la Commission, Columbia University Professeur Amartya SEN, Conseiller de la Commission, Harvard University Professeur Jean-Paul FITOUSSI, Coordinateur de la Commission, IEP www.stiglitz-sen-fitoussi.fr

Ainsi, traditionnellement, les mesures de la production non marchande reposent davantage sur les dépenses mises en œuvre pour les produire (traitements des fonctionnaires, achats d'équipements, services d'entretien, impôts, etc), que sur les résultats réellement produits.

Or, la production d'un service public non marchand ne peut raisonnablement être évaluée uniquement au travers de ce qu'il coûte. Il faut nécessairement une approche globale. Le coût d'un service public doit donc être analysé en regard des bénéfices qu'il procure à l'ensemble de la population, même s'il est parfois difficile d'estimer ou de mesurer ces bénéfices en termes comptables. Par exemple, l'évaluation du coût d'un système de secours devrait tenir compte des coûts que représenterait, à contrario, l'absence ou l'abandon partiel d'un secours efficace.

Dans le même sens, il est important de rappeler que les dépenses d'un système de secours correspondent aussi à des investissements, en amont, qui ont une incidence positive sur l'activité économique. Pour exemple, la construction de caserne, la production de matériel d'incendie ou de matériel médicaux-secouriste contribuent à la croissance et sont créatrices d'emplois. En conséquence, l'examen global de l'activité d'un service public nécessite de comparer les dépenses qu'elle engendre et l'ensemble des bénéfices directs et indirects qu'elle induit.

Dans le cadre du secours, mais cela est aussi vrai dans le secteur hospitalier par exemple, nos "services" (comme la préservation de la vie) ont une forte valeur ajoutée pour la société alors que celle-ci ne peut être comptabilisée en termes de "revenus"⁸. Si la préservation de la vie ne peut pas être comptabilisée comme un «produit» ordinaire, elle représente pourtant la pierre angulaire d'un service public qui maintient un lien essentiel avec les citoyens. Pour la société, le bénéfice de ce lien est inestimable.

Cependant, et afin de ne pas nier la réalité économique, les impacts non marchands peuvent être monétarisés⁹. Ne pas valoriser la vie humaine signifie que l'on accepte de la compter pour rien, pour zéro. Or, dans un monde dans lequel le calcul économique est fondamental, compter la vie pour zéro semble une aberration. L'évaluation économique se heurte ici à la problématique de la valorisation de l'action des services publics non marchands. Il est vrai que les effets ou les bénéfices des secours ne se laissent pas aisément quantifier.

Il apparaît toujours difficile d'accepter l'idée que la vie humaine puisse faire l'objet d'un calcul économique et d'une valorisation monétaire dans le but de l'opposer aux dépenses publiques engagées. Pourtant, cette question se pose en permanence lors des arbitrages faits par la collectivité¹⁰.

Pour atteindre un objectif, le corps social envisage généralement plusieurs politiques publiques possibles. Afin d'éclairer ses choix, des analyses sont mises en place visant à mettre en évidence les politiques les plus adaptées.

La perspective d'aide à la décision nécessite la monétarisation de tous les effets. La pertinence de l'analyse dépend donc des valeurs utilisées pour valoriser les avantages.

⁸ Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé AVIS N°57 Progrès technique, santé et modèle de société : la dimension éthique des choix collectifs.

⁹ Revue de l'Institut d'Économie Publique no 10 – 2002/1 L'évaluation des risques dans les projets publics. Robert Kast CNRS, GREQAM-IDEF André Lapied GREQAM-IDEF

¹⁰, ⁵ Le Calcul du risque dans les investissements publics, Centre d'Analyse Stratégique, rapport et document 20011 n°36, La documentation française.

Le Commissariat général au plan puis le Centre d'analyse stratégique ont rappelé l'importance du calcul économique pour optimiser les dépenses publiques. Plusieurs rapports ont proposé des évaluations socio-économiques dans des domaines où il n'est pas aisé de produire des valeurs monétaires : le temps, l'environnement, le carbone, voire la biodiversité¹¹.

Nous retrouvons d'ailleurs souvent les mêmes valeurs dans plusieurs politiques publiques. Il convient d'homogénéiser ces valeurs quelle que soit la politique publique mise en œuvre. Par exemple, la valeur du temps doit être la même qu'il s'agisse de politique publique de transport, de sécurité routière ou de santé publique.

Nous sommes, ici, dans la recherche d'efficacité de l'affectation de la ressource, de façon globale. Il s'agit par exemple d'évaluer, de façon cohérente, diverses options d'investissement présentant des impacts sur la sécurité. Pour cela, il s'agit de disposer d'une valeur pouvant être utilisée de façon cohérente. Dans ce contexte, il s'agit moins de déterminer la valeur de la vie humaine que de fixer un montant que la collectivité acceptera de prendre en charge pour une vie sauvée¹².

La valeur statistique de la vie humaine doit être comprise comme un instrument de mesure relatif, permettant la comparaison ou le choix entre différents projets.

1.2.1 La valeur.

Comment évaluer la vie humaine? Il existe aujourd'hui trois méthodes d'évaluation principales: le coût de l'indemnisation, la méthode dite de « capital humain » et celle du « consentement à payer ».

Ces trois méthodes nous amèneront à choisir une seule et même valeur.

La méthode du coût de l'indemnisation a pour base l'étude des ressources qui sont engagées par les assurances ou les juridictions pour compenser les effets de la perte de la vie. La vie vaut donc la valeur de son indemnisation.

Les valeurs retenues s'appuient principalement sur les coûts directs (matériels et moraux) des accidents¹³. Ils s'appuient sur des avis d'experts ou des décisions de justice.

Cette vision est limitée. Le coût global pour la société ou la nation n'est pas pris en compte. Il s'agit d'un coût "commercial" pour l'assureur, par exemple. Combien a-t-il indemnisé? La valeur de la vie étant ici relative à la capacité financière de chacun à se protéger, que vaut une vie qui n'est pas assurée? C'est une individualisation de la valeur de la vie humaine, puisque cette valeur ne ressort pas d'une estimation collective, mais d'une capacité individuelle à se protéger.

¹¹ Commissariat général du Plan (1994), *Transports : pour un meilleur choix des investissements*, rapport du groupe présidé par Marcel Boiteux, Paris, La Documentation française ;

Commissariat général du Plan (2001), *Transports : choix des investissements et coûts des nuisances*, rapport du groupe de travail présidé par Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark, Paris, La Documentation française ;

Centre d'analyse stratégique (2009), *La Valeur tutélaire du carbone*, rapport de la commission présidée par Alain Quinet, rapporteur général Luc Baumstark, Paris, La Documentation française ;

Centre d'analyse stratégique (2009), *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, rapport de la mission présidée par Bernard Chevassus-au-Louis, Paris, La Documentation française.

¹² Commissariat général du Plan (2001), *Transports : choix des investissements et coûts des nuisances*, rapport du groupe de travail présidé par Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark, Paris, La Documentation française ;

¹³ Commissariat général du Plan (2001), *Transports : choix des investissements et coûts des nuisances*, rapport du groupe de travail présidé par Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark, Paris, La Documentation française ;

Cette méthode s'avère extrêmement limitée. A titre d'exemple, en France, l'indemnisation moyenne pour préjudice moral versée à un époux ou une épouse en cas de décès du conjoint s'élève à 15 500 euros (14 000 euros versés à un enfant et 15 000 euros à un père ou une mère¹⁴).

Les deux autres méthodes sont celle dite du « capital humain » et celle basée sur la « disposition ou le consentement à payer » pour éviter les dommages. Ces deux méthodes s'opposent, dans le sens où elles sont employées séparément l'une de l'autre, bien qu'elles présentent, en fait, une complémentarité non négligeable¹⁵.

La méthode du capital humain consiste en une évaluation du coût global pour la société des blessures ou du décès d'une personne, en fonction de leur incidence économique. C'est-à-dire : coûts de la perte de production (nette ou brute des consommations futures¹⁶) en cas de décès, coûts de reconstitution (soins de santé dans le cas de blessures) et coûts de reconstruction (dommages matériels). Les pertes de temps et les incidences sur l'économie « grise¹⁷» viennent s'y ajouter.

Si cette méthode est appliquée couramment dans certains pays, elle présente l'inconvénient de ne pas mesurer exactement ce que l'on recherche, à savoir la valeur intrinsèque de la vie. Même si une approche dite de la « valeur des années de vie perdues¹⁸», reposant sur une approche de l'économie du bien-être, cherche à évaluer les satisfactions dont l'accident prive la victime et ses proches du fait des années de vie perdues.

C'est, notamment, à partir du constat de cette carence qu'est apparue la méthode du « consentement à payer » (« willingness to pay » en anglais).

La méthode du consentement à payer consiste à évaluer la valeur que les individus attachent à la vie humaine à partir d'enquêtes permettant de quantifier les sommes qu'ils seraient prêts à déboursier pour réduire le risque de perdre la vie.

Il s'agit de déterminer la valeur monétaire que les individus seraient disposés à payer pour justement diminuer le risque d'accident, par exemple. Des questionnaires sont soumis à un échantillon de la population, dans lesquels on met en jeu des situations où l'individu a le choix entre dépenser une certaine somme d'argent ou encourir un risque précis. Une telle approche est basée sur les préférences de ceux qui sont concernés.

Dans l'optique d'éviter des accidents et des dommages, cette méthode parvient à mettre en balance un risque et des sommes d'argent, d'où l'induction d'une valeur de la vie humaine.

¹⁴ Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social Professeur Joseph E. STIGLITZ, Président de la Commission, Columbia University Professeur Amartya SEN, Conseiller de la Commission, Harvard University Professeur Jean-Paul FITOUSSI, Coordinateur de la Commission, IEP www.stiglitz-sen-fitoussi.fr

¹⁵ Conférence Européenne des ministres des transports, évaluation économique des mesures de sécurité routière, conclusion de la table ronde 117, Paris 26_27 octobre 2000.

¹⁶ La méthode du « manque à produire net » mesure la perte de biens et services futurs que subira la société du fait de la disparition d'une personne. Le manque à produire brut doit alors être réduit de ce que la victime aurait personnellement consommé durant le reste de sa vie.

Commissariat Général du Plan, Transport : choix des investissements et coût des nuisances, Président Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark juin 2001. Page 94

¹⁷ Le travail au noir, les travaux ménagers et le bricolage

¹⁸ La méthode proposée par H. Duval (INRETS) postule que ce sont les variations du bien-être de chacun des individus qui sont à l'origine de la valeur sociale de sauvegarde d'une vie humaine. L'évaluation est fondée sur les budgets-temps que les individus consacrent à différentes catégories d'activité sous plusieurs contraintes (espérance de vie, consommations obligées...). Ainsi, en plus de la valeur de la consommation et de l'épargne perdues (correspondant à la valeur du temps de travail perdu), un coût de la perte de temps libre et des autres préjudices moraux.

Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, service d'études techniques des routes et des autoroutes. DUVAL (H), FILOU (C), MOLENDI (F) La valeur collective d'une réduction du nombre de blessés de la route. Arcueil, INRETS, 1996.- 55 p.

De manière à ne pas nier les dommages économiques, à la valeur ainsi déterminée, sont ajoutées les pertes de production nettes, les coûts de reconstitution, les coûts administratifs, etc, qui représentent précisément les valeurs du capital humain.

Logiquement, le consentement à payer donne des valeurs beaucoup plus élevées que la valorisation par le capital humain.

Cette valeur correspond à ce qu'un individu est prêt à payer pour une réduction à la marge d'un risque mortel. Cette méthode nécessite de bien appréhender ce que la société est prête à dépenser pour sauver une vie statistique de plus. Ce montant diffère, en effet, de la somme totale que les individus seraient prêts à dépenser pour épargner leur propre vie.

Les méthodes décrites précédemment ne donnent pas les mêmes valeurs et aucune méthode n'est satisfaisante à elle seule. Si les méthodes dites du « coût d'indemnisation » et du « capital humain », ne prennent pas en compte la globalité des coûts induits par la perte d'une vie humaine, il semble que, malgré certaines évolutions méthodologiques, celle du « consentement à payer » soit "trop généreuse" et ne reflète pas la réalité¹⁹.

Pour éviter ces écueils, la notion de valeur tutélaire, pour déterminer le prix de la vie humaine, paraît être la solution.

Nous avons tous conscience que la valeur de la vie perdue dépend en réalité, des caractéristiques de celui qui est mort. Était-il jeune, vieux, un homme une femme ? Ces deux derniers critères, à eux seuls, emportent déjà des réalités économiques différentes.

Pour éviter cette réalité choquante, la valeur de la vie humaine, ici évoquée, n'est pas la valeur d'un être humain déterminé mais une "valeur base" servant à la prise de décisions cohérentes et permettant de comparer la pertinence des projets ou des politiques, en uniformisant la valeur de la vie humaine.

Il ne nous revient pas aujourd'hui de contester les méthodes, ni d'en établir de nouvelles. En revanche, la question de la valeur à retenir est posée.

Dans chacune des études estimant la valeur d'une vie humaine, les auteurs doivent faire face à des choix méthodologiques ou de techniques d'analyses. Ces différents choix influent sur les résultats obtenus et expliquent la grande variabilité des valeurs publiées notamment Outre-Atlantique²⁰, où les valeurs observées varient de 0,5 million de dollars à 50 millions de dollars (\$ US 2000). Le Québec utilise actuellement une valeur fluctuant entre 400 000\$ et 2,9 millions \$.²¹

Le coût de la vie humaine sauvée doit être un étalonnage admis de tous. La vie humaine a la même valeur qu'elle soit prise en compte pour construire une route ou pour être utilisée en indicateur de performance des Sdis.

¹⁹ Actes du séminaire Économie de la sécurité routière *Coordonné par Dominique MIGNOT* (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) Novembre 2008 *PREDIT, programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres, Groupe Opérationnel 3 « Nouvelles connaissances pour la sécurité »* Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire Direction de la Recherche et de l'Animation Scientifique et Technique

²⁰ Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine Georges Dionne, HEC Montréal Martin Lebeau, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail 26 novembre 2010

²¹ École des Hautes Études Commerciales Affiliée à l'Université de Montréal. Évaluation des bénéfices et choix des projets impliquant la sauvegarde de vies humaines. Pierre- Carl Michaud Sciences de la gestion Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences.

Raisonnement différemment nous amènerait à des situations dans lesquelles les pouvoirs publics consacraient des sommes importantes pour sauver quelques vies dans un domaine, alors que dans un autre domaine, la même somme pourrait sauver beaucoup plus de vies²².

Ce que nous recherchons donc n'est pas forcément une valeur juste, mais une estimation reconnue de tous. C'est la notion de valeur tutélaire. C'est à dire des ordres de grandeur normalisés par L'État²³.

Certaines valeurs sont dites tutélares "*soit parce qu'elles ne sont pas fournies directement par un marché, soit parce que les valeurs de marché ne reflètent pas le coût social. Elles sont fixées par l'Etat et traduisent la valeur que celui-ci entend donner à ces effets non marchands. (...) elles résultent d'un compromis élaboré dans une commission sur la base d'un dialogue entre économistes, partenaires économiques et sociaux, et représentants des organisations non gouvernementales*"²⁴.

La valeur tutélaire de la vie humaine est donc le fruit d'un consensus, inspiré de calculs économiques, de considérations économiques, politiques ou sociétales, de la comparaison avec l'étranger.

Concernant la valeur du coût de la vie humaine, une évaluation chiffrée apparaît en 1970, dans une circulaire du ministère de l'équipement²⁵ : le coût d'une personne décédée étant fixé, pour l'époque, à 240 000 francs. Une instruction du Ministère de l'Équipement de mars 1980 et mars 1986 fixe la valeur de 1 million puis 1,6 million de francs.

Mais c'est surtout en 1994 que le Commissariat général du plan²⁶ a rassemblé, sous la direction de Marcel Boiteux, un groupe de travail composé de hauts fonctionnaires et d'économistes afin de proposer une évaluation plus rigoureuse des projets et d'harmoniser les méthodes utilisées dans les différents modes de transport.

Ce rapport²⁷ dit rapport "Boiteux 1" devait rapidement devenir une référence dans ce domaine.

Puis, sur demande du gouvernement, le travail du rapport Boiteux 1 a été approfondi en 2001 par un second rapport²⁸ (Boiteux 2), prenant en compte l'évolution de nombreux paramètres économiques, scientifiques ou sociétaux.

Si le rapport Boiteux 1 évaluait la vie humaine à 3,2 millions de francs, le second à fortement fait évoluer l'évaluation à 6,5 millions de francs soit 1 million d'euros²⁹ (valeur 2000).

²² Commissariat Général du Plan, Transport : choix des investissements et coût des nuisances, Président Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark juin 2001.p 98

²³ PREDIT *programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres* : Séminaire Economie de la sécurité routière, Lundi 2 Juin 2008 Paris, Luc Baumstark

²⁴ Quinet A. 2008, « La valeur tutélaire du carbone Centre d'analyse stratégique ». La Documentation française (Rapports et documents, n° 16)

²⁵ Circulaire de la direction des routes du 20 janvier 1970 relative aux méthodes d'évaluation des investissements routiers.

²⁶ Le Commissariat général du Plan était une institution rattachée directement au premier ministre qui a existé entre 1946 et 2006 et qui était chargée de définir la planification économique du pays, notamment via des plans quinquennaux. Il s'est transformé en Centre d'Analyse Stratégique.

²⁷ Commissariat Général du Plan, transport: pour un meilleur choix des investissements, Président Marcel Boiteux, la Documentation française 1994 Pagination 132p.

²⁸ Commissariat Général du Plan, Transport : choix des investissements et coût des nuisances, Président Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark juin 2001

²⁹ Valeur datée de 2000 qui devra subir un taux d'actualisation de 1,6 % selon la thèse de Guillaume Chevasson page 18. Soit une valeur 2011 d'environ 1 200 000 euros. Chevasson G, *le calcul économique à l'épreuve des contraintes du secteur des transports routiers, Doctorat en sciences économique, mention économie des transports*. Université Lumière Lyon 2. juillet 2007

Enfin, l'application concrète de la valeur tutélaire de la vie humaine se retrouve dans l'instruction cadre du ministère des transports, consacrant la valeur du rapport Boiteux 2 comme celle à retenir dans le calcul socio-économique des projets de transport et, par la même, dans l'ensemble des projets d'investissements publics³⁰.

Concernant l'approche internationale du prix de la vie humaine, une étude³¹ couvrant 12 pays européens et 68 évaluations, conduit à une fourchette de valeurs entre 1,9 à 2,7 millions d'euros par tête. Cette étude relève aussi une certaine stabilité du ratio valeur de la vie humaine par tête, autour de 120 fois le PIB par tête.

Une autre étude³², encore, constate que les valeurs de la vie humaine, selon la méthode de préférence déclarée ou du consentement à payer (avec les réserves méthodologiques nécessaires), s'échelonnent entre 0,5 et 4 M€.

Il n'y a donc pas unanimité sur la ou les valeurs retenues. La question de la pertinence de la valeur tutélaire est ainsi posée³³. D'autres questions sont d'actualité, notamment celle de la révision du niveau de la valeur tutélaire actuelle.

Cependant, malgré les désaccords, le principe reste le même. Il ne s'agit pas de donner une valeur réelle à la vie, mais de déterminer un référentiel commun que la collectivité acceptera de prendre en compte pour une vie sauvée³⁴.

Synthèse des modes d'évaluation de la valeur de la vie :

	Modalités d'évaluations	Résultats
Coût de l'indemnisation	Evaluation basée sur les ressources engagées par les assurances ou les juridictions pour compenser les effets de la perte de la vie.	Estimation incomplète
Capital humain	Evaluation du coût global pour la société du décès d'une personne en fonction de son incidence économique. C'est-à-dire, principalement, pertes de production	Estimation trop modeste
Consentement à payer	Évaluation de la valeur que les individus attachent à la vie humaine à partir d'enquêtes permettant de quantifier les sommes qu'ils seraient prêts à déboursier pour réduire le risque de perdre la vie.	Estimation souvent trop élevée
Valeur tutélaire	Evaluation inspirée de calculs économiques, de considérations économiques, politiques ou sociétales, de la comparaison avec l'étranger.	Consensus

³⁰ Instruction cadre relative aux méthodes d'évaluation économique des grands projets d'infrastructures de transport 25 Mars 2004 mise à jour le 27 mai 2005. Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

³¹ Miller T. mai 2000 « Variations Between Countries in Value of Statistical Life », « Journal of Transport Economics and Policy », volume 34, 2e partie

³² INFRAS/IWW « External Costs of Transport - Accident, Environmental and Congestion in Western Europe », Zürich and Karlsruhe, 2000.

³³ Prud'homme, Rémy, 2003, "les chiffres officiels sur la valeur de la vie humaine sont-ils crédibles?" Transport n° 420 (juillet aout 2003) p 209. Jean Orselli, ingénieur de Pots et chaussées, manifeste aussi sont désaccord sur les valeurs retenues. Actes du séminaire Économie de la sécurité routière Novembre 2008 PREDIT, Groupe Opérationnel 3 « Nouvelles connaissances pour la sécurité »

³⁴ Commissariat Général du Plan, Transport : choix des investissements et coût des nuisances, Président Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark juin 2001.p 89

1.2.3 Le coût de la vie humaine et l'éthique.

S'il est possible de mesurer l'efficacité technique des secours sans faire appel à l'éthique, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'efficacité économique des politiques publiques ou des choix collectifs.

Les contraintes éthiques et économiques du « système Sdis », s'inscrivent entre deux concepts de prime abord inconciliables : la « valeur inconditionnelle » de la personne qu'il faut sauver et la « satisfaction du plus grand nombre ».

La question gravite donc autour du fait de savoir si la valeur de la vie, le "pretium vitae" peut être éthiquement évaluée, identifiée et utilisée lors d'une approche stratégique par les Sdis.

Sans chercher à définir l'éthique, ni à l'opposer ou la comparer à la morale, nous pouvons dire que l'éthique est un « processus de délibération en vue d'une prise de décision éclairée »³⁵. Cet espace établit les critères pour agir librement dans une situation pratique et faire le choix d'un comportement dans le respect de soi-même et d'autrui. Avec l'éthique, se pose donc ici la question de savoir si donner une valeur économique à la vie est une action responsable.

Après les horreurs de la seconde guerre mondiale, le droit international³⁶ puis national fait de la dignité humaine une composante primordiale de la conception de la démocratie, de la liberté et de la justice. « *La dignité de la personne humaine va devenir le concept juridique opératoire pour désigner ce qu'il y a d'humain dans l'homme. C'est pourquoi elle est inhérente à tous les membres de la famille humaine et tout ce qui tend à déshumaniser l'homme sera considéré comme une atteinte à cette dignité* »³⁷.

Cependant, la conjoncture nous a obligés à regarder autrement "cette éthique centrée sur la personne"³⁸. En effet, bien que le respect de la dignité reste le socle de l'éthique, nous pouvons constater l'émergence de préoccupations donnant de plus en plus de valeur à d'autres principes.

L'intégrité de la personne humaine n'est plus l'unique fondement de l'éthique et l'aspect qualitatif prend une place de plus en plus importante dans la conception éthique de ce que devrait être une « vie digne ».

³⁵ Perspectives, les cahiers scientifiques de L'EnsoSP, juillet 2011, N°4 Jérôme CERNOÏA « Mais qu'est-ce, enfin..., que l'éthique appliquée ? » Page 118

³⁶ On peut noter une première apparition de cette notion dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme (1948) laquelle reconnaît que tous les membres de la famille humaine possèdent une « dignité inhérente » (Préambule) et dispose que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » (article 1^{er}).

L'article premier de la Charte européenne des droits fondamentaux (2000) est consacré à la dignité humaine. D'autres articles s'inspirent aussi directement du principe de respect de la dignité humaine, notamment celles relatives au droit à la vie (art. 2), à l'intégrité de la personne (art. 3), à l'interdiction de la torture et des traitements dégradants ou inhumains (art. 4).]

Le concept formel de « dignité humaine » occupe une place éminente dans le droit humanitaire, et notamment dans les textes relatifs à la bioéthique, tels que la Déclaration Universelle sur le génome humain et les droits de l'homme de l'Unesco (1997), la Déclaration Universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme de l'Unesco (2005) et la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine du Conseil de l'Europe (1997)

Par sa décision du 27 octobre 1995, (affaire de lancer de nains de Morsang sur Orge) le Conseil d'État a pour la première fois, explicitement reconnu que le respect de la dignité de la personne humaine est une des composantes de l'ordre public. La sauvegarde de la dignité de la personne humaine contre toute forme d'asservissement ou de dégradation avait déjà été élevée au rang de principe à valeur constitutionnelle par le Conseil constitutionnel (Décision n° 94- 343/344 DC, 27 juillet 1994, p. 100) au sujet de la loi dite de bioéthique.

³⁷ La dignité de la vie humaine Marie-Luce Pavia, Thierry Revet, Collectif Economica - Paru le 22/01/1999

³⁸ Comité Consultatif National d'Ethique pour les Sciences de la Vie et de la Santé AVIS N°101 Santé, éthique et argent : les enjeux éthiques de la contrainte budgétaire sur les dépenses de santé en milieu hospitalier

Dans cette perspective, si la santé d'un homme n'a pas de prix, elle a évidemment un «coût»³⁹. Et il en est de même du secours. Cette maxime est d'autant plus vraie que de fortes pressions budgétaires s'exercent quotidiennement sur les Sdis.

Ce contexte de contraintes budgétaires nous amène donc à nous interroger et à faire des choix.

Comment affecter au mieux les fonds publics pour secourir le plus ou le mieux les personnes? Sur quel critère doit-on alors s'appuyer pour fonder une décision juste et équitable lorsqu'il s'agit d'établir des stratégies visant à secourir le plus grand nombre dans les meilleures conditions?

Ces critères devront prendre en compte les éléments éthiques du contrat social en se référant à l'égalité, la solidarité, au respect de la personne humaine. Bien évidemment des éléments techniques et économiques viendront s'y greffer et devront participer à la construction des outils nécessaires à l'arbitrage.

Pour qu'il soit éthiquement acceptable de réfléchir et d'utiliser l'identification du coût de la vie des personnes sauvées, il convient de réfléchir en termes de valeur et de principes directeurs. En effet « *les valeurs guident celui (ou ceux) qui doit justement évaluer, adéquatement, une situation qui pose problème.* »⁴⁰

Si les objectifs ou missions déterminent la logique d'action d'une administration, son organisation et sa finalité restent dominées par un certain nombre de valeurs. Il convient de les mettre en évidence.

Si l'action publique s'est d'abord construite autour des valeurs de neutralité et d'égalité, « *à l'aulne desquelles devait être appréciée l'efficacité de l'administration* »⁴¹, le principe de l'intérêt général, celui d'égalité des usagers devant le service public, sont venus rapidement étoffer le socle des valeurs.

Ces valeurs fondamentales de l'action publique interdisent-elle d'aborder la question du coût de la vie des personnes sauvées dans une approche stratégique?

Il s'agit ici de montrer que l'identification et l'utilisation du coût de la vie des personnes sauvées est éthiquement acceptable car il ne froisse pas les valeurs fondamentales de l'action publique. Il s'agit d'un principe rigoureusement respecté par l'idée même de la valeur tutélaire du prix de la vie humaine.

En ce qui concerne les principes de neutralité et d'égalité que le Conseil constitutionnel définit comme étant des corollaires⁴², l'identification du coût ou du prix de la vie humaine, semblent les respecter. En effet, l'idée est bien d'attribuer une même valeur à toutes les vies, quelles que soient leurs origines sociales, raciales ou géographiques. L'idée d'une mesure de la valeur de la vie comme élément d'aide à la décision dans les choix publics renvoie aux notions d'égalité et de neutralité.

L'identification de la valeur de la vie est donc très égalitaire puisque non liée à un individu mais bien à une réflexion collective, une valeur statistique non attachée à une réalité physique, mais affectée à une vie fictive, d'aucun dirait « virtuelle ». Ici encore, ce principe a guidé les réflexions sur la valeur tutélaire.

³⁹ Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé AVIS N°101 Santé, éthique et argent : les enjeux éthiques de la contrainte budgétaire sur les dépenses de santé en milieu hospitalier.

⁴⁰ CERNOÏA J. Juillet 2011, *Perspectives, les cahiers scientifiques de L'Ensosp*, N°4 Jérôme CERNOÏA « Mais qu'est-ce, enfin... que l'éthique appliquée ? » Page 118

⁴¹ Le management public territorial Serge Huteau Tome 1 p 15 ed papyrus

⁴² Conseil Constitutionnel, 18 septembre 1986, Loi relative à la liberté de communication

Le principe d'intérêt général, quant à lui, va bien au delà du champ propre d'un service public. Une organisation publique, un service public, un établissement public, a pour finalité la satisfaction d'un intérêt qui le dépasse. Il concerne l'ensemble de la société. L'idée d'outils d'aide à la décision dans les choix publics renvoie systématiquement à cette notion.

L'identification du prix de la vie humaine correspond donc au fait de se donner les moyens d'avoir les informations nécessaires pour choisir au mieux, pour l'intérêt général et en son nom. Il peut notamment s'agir d'être mieux éclairé dans l'affectation des ressources.

Cette identification du prix de la vie humaine est utile dans tous les domaines d'activité des services publics et reste la même quel que soit le domaine concerné. Le consensus retenu pour l'élaboration de la valeur tutélaire témoigne aussi d'une considération permanente de l'intérêt général.

Enfin, le principe d'égalité d'accès correspond au fait de garantir à tous l'égalité d'accès aux secours, en préservant l'utilisation optimale des finances publiques. L'identification du prix de la vie humaine est peut être finalement un élément de pérennisation du principe de la gratuité des secours. En effet, ne pas sauver quelqu'un revient finalement plus cher à la société que le fait de financer un service public ad hoc pour le sauver gracieusement.

Comme nous venons de le voir, les valeurs fondamentales de l'action publique ne sont pas bousculées. Pour autant, il apparaît que pour ôter tout doute sur l'éthique de l'identification et l'utilisation stratégique du prix de la vie humaine, un certain nombre de règles doit, toutefois, être respecté.

L'un des premiers préceptes que l'on pourrait dégager est le fait que l'utilisation de cet indicateur doit être le fruit d'une décision politique.

L'arbitrage devra relever de débats de société. Il présente indiscutablement une dimension politique, et sa responsabilité ne saurait être laissée aux seuls acteurs des Sdis. Une orientation politique devra ainsi être donnée tant au niveau local, qu'au niveau national sur la portée et les conséquences des différentes stratégies disponibles pour améliorer le rapport coût/efficacité.

Ensuite, l'utilisation de cet indicateur doit être "positive". En effet, l'utilisation de l'identification de la valeur du coût de la vie sauvée peut être conforme à l'éthique, si et seulement s'il s'agit de choisir, entre plusieurs stratégies, celle qui sauvera le plus de victimes. Il en serait autrement si l'utilisation de "l'indicateur" aboutissait à abandonner telle ou telle stratégie en raison de non-rentabilité au regard des bénéfices, sans pour autant la remplacer par une autre plus performante.

Il s'agit là d'une condition fondamentale. Il faut être « bon », nous le voyons, au sens éthique du terme. Il s'agira d'arbitrer vers un système qui permettra de sauver le plus de personnes. Il ne doit jamais s'agir de renoncer à un système, une stratégie ou à un programme d'action parce qu'il coûte trop cher au regard des coûts induits.

*"Il est indispensable que, dans chaque pays, soit fixé le mode de calcul de ce nous appellerons le prix des vivants. Certes, dès que l'on veut faire un pas de plus, on se heurte à mille difficultés et l'on risque le ridicule et la réprobation. Cela explique sans doute que dans aucun pays, aucun gouvernement n'ait encore osé dire à tous ses services : "dans toute prévention d'accidents, vous calculerez le prix du vivant de la façon suivante". Souhaitons que cette sorte de pudeur soit bientôt surmontée et qu'ainsi les moyens consacrés à la prévention des accidents soient mieux employés et qu'un plus grand nombre de vies soient sauvées. »*⁴³

⁴³ Abraham, C et Thedie, J. 1960, *Le prix d'une vie humaine dans les décisions économiques*. Revue française de Recherche opérationnelle, n° 16.

Enfin, la pertinence de l'indicateur, outil de perception indirecte, ne doit pas se couper de la réalité du terrain et doit être souvent réévaluée. Une erreur d'identification pourrait en effet entraîner une décision inadaptée. Cette réévaluation est prise en compte dans le cadre de la valeur tutélaire par un taux d'actualisation de la valeur.

Cette analyse nous conduit donc à privilégier l'hypothèse d'une imbrication totale des principes éthiques, économiques et techniques. "*Le choix d'un critère économique d'efficacité est en lui-même une décision qui engage les valeurs éthiques des personnes et de la collectivité*"⁴⁴, et d'autant plus lorsqu'il touche aussi à la valeur de la vie.

La décision de ne pas allouer arbitrairement les ressources disponibles peut donc être vue comme l'engagement éthique d'une collectivité. Ainsi, l'évaluation des meilleurs choix comporte une évidente dimension éthique.

L'éthique des choix publics se manifeste au travers de la question du coût de la vie humaine. C'est d'abord une éthique fondée sur la question de savoir si les ressources ne peuvent pas être mieux utilisées ailleurs.

Donner un prix à la vie n'est-ce pas, en fait, la protéger ? La détermination d'une valeur de la vie humaine a un intérêt certain : celui de rendre le non-respect de l'intégrité physique des personnes plus coûteux que sa préservation.

L'intérêt d'un tel référentiel est de chercher à préserver le maximum de vies à dépenses égales. Il s'agit donc bien de sauver le plus possible de vies humaines dans le cadre de contraintes financières collectives données.

La valeur de la vie humaine renvoie au partage du risque entre les individus et la collectivité, voire à la notion de contrat social. Mais au delà, le calcul économique vise à éviter « des pertes de chance »⁴⁵ pour la population. Et c'est en cela qu'il constitue un véritable outil au service de l'éthique des choix publics.

2. APPROCHE STRATEGIQUE POUR LES SDIS.

Des expériences menées dans d'autres domaines d'activité que celui des Sdis permettent de mettre en exergue un intérêt stratégique pour ces derniers.

2.1 Les intérêts stratégiques dans d'autres domaines.

2.1.1 Dans le domaine des transports et de la sécurité routière.

Entre la France de l'après-guerre qui est témoin d'une fulgurante progression du nombre de morts sur les routes et aujourd'hui, la sécurité routière a considérablement évolué.

Actuellement, le nombre de tués sur les routes connaît une baisse historique et a été divisé, depuis 10 ans, de près de moitié. La politique de sécurité routière semble enfin porter ses fruits.

Dans la mesure où la sécurité routière s'apprécie au travers d'un bilan en termes de vies humaines gagnées, se pose, ici, la question de l'optimisation des finances publiques engagées. Il ne s'agit pas de savoir si les financements sont nécessaires, mais plutôt de savoir si l'argent ainsi engagé ne permettrait pas de sauver plus de vies.

⁴⁴ Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé AVIS N°57 Progrès technique, santé et modèle de société : la dimension éthique des choix collectifs.

⁴⁵ Les tribunes de la santé n° 21 — hiver 2008 Santé et richesse économique Mesures de la valeur de la vie Humaine Usages et enjeux comparés dans les secteurs de la santé et des transports Luc Baumstark, Marie- Odile Carrère, Lise Rochaixl

L'appréciation économique des dispositions de sécurité routière pose donc le problème des méthodes utilisées pour valoriser les mesures en faveur de la réduction du nombre de morts, qu'il s'agisse de prévention, de dispositif technique ou de répression.

Ces méthodologies sont intégrées dans des analyses d'opportunité des actions ou des investissements, en se référant à la valeur accordée à une vie sauvée.

L'identification du coût de vie humaine est utilisée pour des études d'analyses de l'efficacité des mesures de sécurité routière. Elle est là pour "instiller de la rationalité"⁴⁶.

Ces procédures sont, d'une part, l'analyse coûts/bénéfices (qui consiste à délivrer un rapport indiquant l'ampleur des bénéfices en valeur monétaire par rapport aux coûts économiques d'une mesure) et, d'autre part, l'analyse coût/efficacité (qui consiste, quant à elle, à mesurer le coût des dispositions adoptées par vie humaine sauvée).

Chiffrer le nombre de vies sauvées par des investissements ou des mesures de sécurité routière, permet de disposer d'une évaluation précise de l'efficacité des actions choisies.

Ces dernières années ont connu une prise de conscience⁴⁷ sur le fait qu'il fallait élargir la réflexion sur la sécurité routière au domaine de l'économie. Des études ont été lancées sur la manière dont la science économique pouvait éclaircir et lutter contre les problèmes liés à l'insécurité routière.

L'identification du coût de la vie humaine a été jugée souhaitable⁴⁸ pour rationaliser et mesurer l'efficacité de l'action publique en matière de sécurité routière. Le corollaire à l'utilisation de ce référentiel est la création de bases de données ainsi que des outils pour les traiter.

L'émergence d'une spécificité revendiquée de l'économie de la sécurité routière est née du besoin et de la volonté d'élargir au champ socio-économique la recherche consacrée à cette question. Des travaux existaient, notamment autour de l'évaluation de projets, mais ils se revendiquaient de l'économie des transports, de la mobilité ou de la santé.

L'économie de la sécurité routière recouvre tous les travaux qui s'intéressent aux corrélations entre économie et sécurité routière, qu'il s'agisse des conséquences de l'économie sur la sécurité routière ou de l'impact de la sécurité routière sur l'économie.

Une communauté de recherche émerge, dont les spécificités sont d'associer les méthodes et champs de recherche de l'économie de la mobilité, des transports et de la santé. Quant aux perspectives de cette recherche, ce sont celles d'offrir aux pouvoirs publics de nouveaux outils d'évaluation et de hiérarchisation des projets en termes de coût/efficacité. Est-il plus efficace, en termes de vies sauvées, d'investir dans les aménagements de sécurité, la répression ou dans les services de secours? Est-il opportun, en termes socio-économiques, d'interdire le téléphone au volant ou le coût induit de cette interdiction est-il trop lourd pour l'activité économique ?⁴⁹

⁴⁶ Conférence Européenne des ministres des transports, évaluation économique des mesures de sécurité routière, conclusion de la table ronde 117, Paris 26_27 octobre 2000.

⁴⁷ Gaudry Marc, Johansson Fredrik, de Lapparent Mathieu, Lericolais Marine, Mignot Dominique, Schwartz Dominique (2007), *Economie de la sécurité routière : enjeux, état des lieux et réflexions prospectives*, Paris, La Documentation française/Predit, 88 p.

⁴⁸ Actes du séminaire Économie de la sécurité routière *Coordonné par Dominique MIGNOT* (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) Novembre 2008 *PREDIT, programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres, Groupe Opérationnel « Nouvelles connaissances pour la sécurité » Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire Direction de la Recherche et de l'Animation Scientifique et Technique, p 7*

⁴⁹ *Mi-parcours du Predit 4 : le Carrefour de la recherche et de l'innovation dans les transports terrestres* Économie de la sécurité routière : coûts, acteurs et financement

www.predit.prd.fr/predit4

L'économie de la sécurité routière bénéficie d'une multiplication d'outils qui permettent, de plus en plus aisément, de mener ce type d'évaluation et de mettre en relation des sources de données de nature différente.

La méthode de la rationalisation des choix budgétaires, mise en œuvre en France au début des années 1970, portait, notamment, sur le sujet de la sécurité routière. Les évaluations réalisées à l'époque sur le nombre de tués gagnés face aux coûts induits ont notamment conduit à l'apparition de la ceinture de sécurité et à son obligation.

Depuis une instruction cadre de 1995,⁵⁰ les grands projets d'infrastructure sont systématiquement évalués selon leur utilité économique et sociale. Une nouvelle instruction cadre⁵¹ réaffirme que "*le bilan économique chiffré constitue le noyau central de l'évaluation, indicateur irremplaçable de repérage et d'ordonnement dans le processus de décision publique : cette méthode de calcul économique est la seule qui permette aujourd'hui des comparaisons chiffrées entre différents projets d'investissement.*" Elle intervient notamment pour donner suite au rapport Boiteux et Lebègue⁵².

Il appartient à l'administration de fournir aux décideurs les éléments de l'évaluation qu'ils soient ou non quantifiables ou monétarisables pour déterminer le choix public.

Dans le cadre de cette évaluation économique-sociale, un certain nombre de valeurs tutélaires sert de paramètres de comparaison : valeurs du temps, du bruit, de l'effet de serre, de la pollution de l'air, et bien évidemment de la vie humaine. Toutes les valeurs sont issues du rapport « Transports : choix des investissements et coût des nuisances » du Commissariat Général du Plan préparé par un groupe de travail présidé par Marcel Boiteux (avril 2001).

Le bilan socio-économique résulte alors de la comparaison des flux monétaires ou monétarisés, calculés par différence entre la situation de projet et la situation de référence : les avantages socio-économiques pour la collectivité, d'une part; les dépenses d'investissements et de fonctionnement d'autre part.

Si l'évaluation socio-économique des projets ne se substitue pas à la décision politique, elle a l'avantage de permettre des comparaisons.

Ces évaluations socio-économiques relatives aux transports ne sont pas uniquement réalisées en France. On peut aussi trouver, dans certains pays d'Europe, une monétarisation des mesures en faveur de la réduction de nombre de morts et les incidences des accidents de la circulation. Elles servent également de base à certaines études nationales⁵³.

⁵⁰ Pour l'application des dispositions de l'article 14 de la loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, une instruction cadre définissant la démarche générale et les modalités d'évaluation des grands projets d'infrastructures de transport, commune à l'ensemble des modes de transport avait été adressée le 3 octobre 1995 par le ministre des transports.

⁵¹ INSTRUCTION CADRE relative aux méthodes d'évaluation économique des grands projets d'infrastructures de transport 25 Mars 2004 mise à jour le 27 mai 2005

⁵² de juin 2001 du groupe de travail du Commissariat Général du Plan présidé par M. Marcel Boiteux., une nouvelle instruction a vu le jour.^{2°}) et sur celui du Commissariat général du plan de 2005 dit rapport Lebègue, relatif à la révision du taux d'actualisation des investissements publics.

⁵³ NAYES E. Master in Business Engineering avec la collaboration de Pierre ARNOLD, Docteur en Sciences Géographiques, Février 2010, *évaluation des coûts externes liés au transport en région wallonne mise en œuvre*

2.1.2 L'identification du coût de la vie humaine et la santé publique.

En France, la dépense de santé croît structurellement plus vite que la richesse nationale. Il en résulte un problème structurel de financement. Il y a donc nécessité de s'interroger sur la pertinence des choix publics d'allocation des ressources dans ce secteur d'activité.

Mais si le calcul économique s'est développé dans le secteur de la santé pour apporter des réponses à cette question, il n'a pas uniquement conduit au recours systématique à une valeur tutélaire de la vie humaine, à l'instar du secteur des transports, ou de la sécurité routière.

La méthodologie d'analyse privilégiée dans le secteur de la santé est l'analyse coût/utilité (Cost Utility Analysis CUA) et non l'analyse coût/bénéfice (CBA).

Le but de la CUA est d'estimer le rapport entre le coût d'une intervention relative à la santé et l'avantage qu'elle produit en termes de nombre d'années à vivre en pleine santé pour les bénéficiaires, en utilisant l'approche dite QALY.

QALY est l'acronyme anglais de « Quality Adjusted Life Year » ou « année de vie ajustée par sa qualité ». Cet indicateur vise à estimer la valeur de la vie et il est comparable avec un autre indicateur utilisé par l'OMS, l'espérance de vie corrigée de l'incapacité (en anglais DALY, Disability-adjusted life year)⁵⁴. Le QALY repose sur le principe que certaines interventions ne font pas seulement que sauver des vies humaines, mais peuvent également simplement améliorer la qualité de vie à venir.

Le QALY peut être utilisé pour évaluer la valeur monétaire d'une intervention ou d'un traitement thérapeutique. Une année en bonne santé correspond à un QALY de 1 ; une intervention causant la mort correspond à un QALY 0; une année dans laquelle l'intervention thérapeutique permet de prolonger l'espérance de vie effective tout en affectant les conditions de vie (par exemple en évitant le décès au prix d'un handicap) sera située entre 0 et 1.⁵⁵

La valeur tutélaire de la vie humaine ne s'est pas imposée dans le domaine de la santé⁵⁶. Certainement du fait que le postulat de départ n'est pas le même. Dans le domaine de la santé, la population est composée d'individus affectés de pathologies clairement identifiées, avec chacune un taux de mortalité qui lui est propre. La globalisation qui fonde la notion de valeur statistique de la vie n'est plus respectée.

Une autre explication est le fait que la plupart des décisions concernent la morbidité, bien plus que la mortalité et que finalement, dans le domaine de la santé, les actions, ont plus une valeur d'amélioration de la qualité de la vie, qu'une valeur d'évitement du décès.

L'usage de QALY en tant qu'indicateur est controversé⁵⁷. Le critère du coût par QALY souffre de plusieurs défauts de principe en tant que critère de choix collectif.

⁵⁴ Contrairement à QALY, qui accorde la même valeur à chaque année de vie dans un même état de santé (peu importe l'âge), DALY accorde un poids supérieur aux années de milieu de vie et inférieur aux années de début (enfance) et de fin de vie (retraite).

⁵⁵ *Indicateurs de qualité de vie et de santé* Benoît Dervaux Lille *Économie Management (LEM)*, CNRS UMR 8179, Université catholique de Lille Actes du séminaire Économie de la sécurité routière *Coordonné par Dominique MIGNOT* (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) Novembre 2008 *PREDIT*,

⁵⁶ Les tribunes de la santé n° 21 — hiver 2008 Santé et richesse économique Mesures de la valeur de la vie Humaine Usages et enjeux comparés dans les secteurs de la santé et des transports Luc Baumstark, Marie- Odile Carrère, Lise Rochaixl

⁵⁷ John Harris, premier philosophe à avoir été coopté au sein de l'Academy of Medical Sciences (en) et rédacteur-en-chef de The Journal of Medical Ethics (en), l'ont au contraire fortement critiqué.

Il conduit, en effet, dans ce contexte, à une discrimination à l'encontre des personnes âgées ou handicapées, voire, des personnes qui souffrent de graves difficultés économiques et sociales, et qui ont donc des perspectives amoindries de qualité de vie.⁵⁸

Si les Qaly's peuvent paraître correspondre à l'identification du coût de la vie des personnes sauvées, ils n'intègrent pas la totalité des données de la valeur tutélaire. L'analyse coût/bénéfice (CBA) est la seule analyse complète qui permette de faire des choix dans le cas d'allocations de ressources.

2.2 Les intérêts stratégiques pour les Sdis.

Dans le cadre des Sdis, le niveau stratégique peut s'entendre par l'Etat (au travers de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) et le préfet), le Conseil général (et notamment son président et son directeur général des services), le Président du Conseil d'administration du Sdis, le directeur et le directeur adjoint. Le niveau opérationnel, quant à lui, correspond à la direction et aux groupements territoriaux. Enfin, le terrain, c'est à dire l'intervention elle-même, représente le niveau tactique.

Nous pourrions entendre la stratégie comme "l'art de construire l'avenir"⁵⁹. Elle a pour objet de "développer chez les divers décideurs une vision claire de ce que l'entreprise doit devenir"⁶⁰. La prospective, c'est à dire l'imagination des futurs possibles, est aussi fondamentale et reste indissociable de la stratégie⁶¹.

L'élaboration d'une stratégie s'effectue en deux temps. En premier lieu, il convient de réaliser une segmentation stratégique qui permet de décliner les grands domaines d'action de la collectivité en segments de politique, en actions de développement. Puis, dans un second temps, on priorise ces actions et on planifie leur mise en œuvre : c'est la conception du plan stratégique.

A la lecture du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les missions des Sdis⁶² peuvent être regroupées en termes d'organisation et de distribution des secours.

Pour ce qui est du terme « organisation des secours », il s'agit de prévenir, recruter, gérer, acheter, prévoir, habiller, construire, former, payer, manager, analyser, améliorer etc. Nous pouvons donc constater que ce domaine se situe en dehors de l'urgence.

En ce qui concerne le fait de « distribuer les secours », il faut entendre « décaler », lutter contre, éteindre, « masser », sauver etc. Nous sommes bien là dans le domaine de l'urgence.

⁵⁸ Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé Progrès technique, santé et modèle de société : la dimension éthique des choix collectifs N°57 - 20 mars 1998

⁵⁹ Huteau S. *Le management territorial* tome 1 édition Papyrus, page 41

⁶⁰ Bouquin H. 1991, "contrôle de gestion" Edition PUF 1991

⁶¹ Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°9, Lieutenant Colonel Christophe LANDRIEAU Ensosp 2011. La prospective stratégique : utopie ou nécessité pour une nouvelle gouvernance des Sdis ?

⁶² Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;

2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;

3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ;

4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

La segmentation stratégique proposée dans le cadre de l'étude repose donc sur l'urgence.

Dans le cadre de l'urgence, la stratégie est opérationnelle, principalement guidée par la méthode de raisonnement tactique. Dans le cadre hors urgence, la stratégie est organisationnelle, elle est guidée par le management stratégique.

La segmentation peut donc se faire sur les missions organisationnelles et les missions opérationnelles. La réalisation de ces deux finalités s'appuie sur des moyens humains, financiers, techniques ou matériels, informationnels ou communicationnels.

En résumé, la question de la stratégie au travers d'un prix donné à la vie humaine, réside dans le fait de se demander comment l'identification de la valeur de la vie peut avoir un rôle à jouer dans le cadre de l'organisation de la distribution des secours.

L'identification du coût de la vie de la personne sauvée ne peut pas et ne doit pas impacter sur le segment stratégique opérationnel défini précédemment. Elle ne concerne que le segment organisationnel.

Il n'est pas question, ici, de s'interroger sur la prise en compte de la valeur de la vie dans le cadre de la réalisation concrète des opérations de secours. Il ne s'agit donc pas de savoir comment les intervenants peuvent intégrer ou non le coût de la vie des personnes sauvées lors des interventions (même si la pertinence de la réflexion stratégique ne doit pas être coupée de la réalité du terrain).

Par conséquent, l'intérêt stratégique de l'identification du coût de la vie pour les Sdis apparaît d'abord dans la capacité à valoriser et monétariser une partie de la production du Sdis. Ces démarches se réalisent par la mesure d'un service non marchand, mais aussi par la création d'une donnée à intégrer dans un modèle, permettant ainsi une rationalisation axée sur la sauvegarde de la vie humaine.

2.2.1 La mesure d'un service non marchand.

Mesurer la production non marchande d'un Sdis est un sujet récurrent, mais jamais véritablement exploité. La production d'un Sdis s'entend ici par les services qu'il délivre au profit des requérants ayant composé le « 18 ». Il peut s'agir aussi bien de la préservation de la vie humaine, de la préservation des biens comme de la protection de l'environnement. Notre sujet ne concerne, ici, qu'une partie de l'évaluation non marchande d'un Sdis.

La réflexion est déjà initiée concernant la monétarisation de la préservation des biens⁶³ aussi bien en France⁶⁴ qu'à l'étranger⁶⁵.

Pourquoi mesurer la production du Sdis ? A quoi servirait l'évaluation monétaire de nos services non marchands alors que nous ne le pratiquons absolument pas aujourd'hui ? Pouvons-nous y trouver un quelconque intérêt pour les SDIS?

Le sujet gravite autour de la rentabilité (rapport entre la production et les ressources employées pour l'obtenir).

⁶³Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°8, Commandant Bruno Cesca, Ensosp 2010. L'indicateur de la performance, vers un outil d'orientation des investissements stratégiques.

⁶⁴ Colonel (er) Jean-François Schmauch, « identification et description des trois principales écoles d'organisation des Services ayant en charge de répondre aux situations d'urgence. Analyse et comparaison de la rationalité, de l'efficacité et de la rentabilité de ces services à partir de la résolution d'équations simples s'écrivant sous la forme générale f (risques, moyens opérationnels, Délais d'intervention). Thèse dirigée par Madame Danièle Trauma, Docteur d'Etat, Université d'Evry, Val d'Essonne, Doctorat en sciences de gestion.

⁶⁵ Guide d'estimation visuelle des dommages matériels lors des incendies de bâtiments, ville de Montréal Mars 2010

La rentabilité représente l'évaluation de la performance des ressources investies par des « apporteurs de capitaux ». C'est donc un outil d'évaluation essentiel dans le cadre d'une analyse financière.

La mesure de la production est fondamentale pour relativiser le coût du service. Nous savons que "le calcul des coûts emporte une part de subjectivité (...). Ainsi, le coût n'est pas un fait mais c'est une opinion reposant sur un corps d'hypothèses⁶⁶."

Comment peut-on évaluer le coût d'un service sans en connaître sa production ? C'est pourtant, aujourd'hui, une réalité pour les Sdis, qui sont, bien souvent, jugés trop coûteux. Quelle mesure permet, aujourd'hui, de dire que les Sdis coûtent trop cher au regard de ce qu'ils produisent ?

Au « corps d'hypothèses », cité ci-dessus, il convient aujourd'hui d'ajouter l'évaluation économique de la production pour que le coût du service paraisse moins élevé.

Il apparaît donc que les Sdis ont tout intérêt à pouvoir démontrer la rentabilité de leur production au regard des ressources investies par les financeurs que sont les communes et les conseils généraux.

Cet intérêt peut être politique, économique ou social.

Pour un Sdis, l'enjeu politique se situe au niveau de son environnement. Environnement constitué du Conseil général, des communes et des autres services publics gérés par ces collectivités locales. En mesurant leur productivité, les Sdis donnent ainsi des informations permettant à la collectivité de se prononcer en connaissance de cause. Il s'agit, en fait, d'argumenter les choix des décideurs publics.

L'enjeu financier consiste, quant à lui, à aider le Conseil général à arbitrer entre ses politiques.⁶⁷ Confrontés à des dépenses de plus en plus importantes et sous l'effet conjugué de la réforme fiscale et du gel des dotations de l'État, les départements voient leur marge de manœuvres financières se réduire considérablement. Chaque collectivité est alors contrainte à se recentrer sur ses compétences essentielles au détriment de compétences optionnelles.

Evaluer notre production, c'est en fait légitimer le financeur dans ses choix, c'est l'aider à prendre la décision la plus adaptée.

Il s'agit donc de démontrer que l'argent public est non seulement bien utilisé, mais, qu'en plus, les arbitrages qui ont eu lieu en faveur du Sdis sont « payants » pour la société. En définitive, il s'agit de communiquer sur le retour sur investissement.

Mesurer la production, c'est aussi, lors de la recherche de financements, détenir des arguments supplémentaires face aux acteurs présents et peut être futurs. Ainsi, la question récurrente de la participation du système assurantiel au financement des Sdis pourra, éventuellement, se nourrir de cette nouvelle donnée. Au-delà du seul élément qui existe aujourd'hui (et qui, en outre, semble bien peu lisible), c'est-à-dire la taxation des compagnies d'assurance, nous pourrions voir se développer de nouvelles actions. Ainsi, la complémentarité entre les compagnies d'assurances et les Sdis pourra être encouragée, en particulier au travers de relations de partenariat, sur la base de la valeur commune de la prévention des risques⁶⁸.

⁶⁶ Joseph Carles in "définir les coûts standards un projet nécessaire ou irréaliste"

⁶⁷ Toute collectivité locale peut, sans excéder ses compétences, agir dans tout domaine présentant un intérêt local (communal, départemental ou régional selon les cas), alors même qu'aucun texte particulier ne serait venu lui reconnaître de vocation à traiter la matière. C'est la clause dite de « compétence générale »

⁶⁸ Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°9, Lieutenant-colonel Sacha Demierre, Ensosp 2011. Le financement de l'action des services d'incendie et de secours par le système assurantiel : étude de faisabilité, approche juridique et comparabilité avec les pays européens.

Valoriser l'action de la prévention, première mission des Sdis⁶⁹, revient à la rendre économiquement lisible. L'intérêt est de réussir à évaluer les bénéfices et les bienfaits de cette prévention. Si les effets ne sont pas mesurés, comment savoir si elle est pertinente et donc adaptée ?

L'estimation des effets produits par la prévention constitue un enjeu important dans la recherche d'une politique publique optimale. Si nous savons combien de décès sont évités par la prévention, nous aurons alors valorisé notre action, car nous pourrions la monétariser.

2.2.2 Une donnée à introduire dans un modèle.

Prenons comme hypothèse l'organisation actuelle d'un Sdis. La situation existante est ainsi dénommée A : Organisation du potentiel opérationnel journalier en astreinte ou en garde postée, couverture des risques à 10, 15 ou 20 minutes, implantation de casernes selon un maillage très développé de petits centres d'incendie et de secours, ou plus espacés avec des centres de plus grande envergure, avec une majorité de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) ou une majorité de sapeurs-pompiers volontaires (SPV), des spp tous logés par nécessité absolue de service, ou aucun spp logés etc.

Une nouvelle stratégie organisationnelle, dénommée B, naît de l'innovation, de la recherche, de la prospective (fusion de casernes, développement socio-économique impliquant la construction de casernes plus importantes, regroupement de salles opérationnelles, création d'un centre unique 15-18, création d'un centre de formation départemental, etc). La question des choix publics est de savoir si l'hypothèse B doit être mise en place et dans quelles conditions, ou si la situation A doit être maintenue.

Ce choix peut concerner l'organisation, le matériel, les bâtiments, la prévention, l'organisation de la distribution des secours etc.

Qui dit décision, dit critères de jugement. Les critères de jugement ne sont pas les mêmes pour tout le monde.

Pour les intervenants (pour ne pas dire les « opérationnels »), le critère de jugement premier est l'efficacité, donc l'atteinte d'un résultat satisfaisant. Ainsi, la stratégie B doit remplacer la stratégie A, si B améliore le résultat de A (encore faut-il être capable de mesurer ou quantifier le résultat A).

Mais, pour les décideurs publics, ce résultat s'avère-t-il suffisant ? Même si l'efficacité se révèle être un critère parfaitement fiable et légitime, un autre critère rentre alors en ligne de compte : le montant des ressources mobilisées ou mobilisables. Car le décideur cherche à savoir quelles seraient les autres utilisations possibles des fonds publics. C'est là que se pose la question du choix de l'affectation des ressources.

Les règles de décisions du décideur public devraient donc se fonder sur deux critères : l'efficacité et le coût. C'est précisément là qu'interviennent les outils d'aide à la décision.

⁶⁹ Article L1424-2 du Code général des Collectivités territoriales : « Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence. Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes : 1° La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ; 2° La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ; 3° La protection des personnes, des biens et de l'environnement ; 4° Les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

L'économie se définit par l'allocation de « la ressource rare dans un dispositif de profitabilité optimale »⁷⁰. Si l'analyse économique trouve bien évidemment son application dans le domaine des Sdis, celle-ci s'appuie sur des outils et des méthodes d'analyse. Il en est ainsi de l'analyse coûts/bénéfices. Les corollaires à l'utilisation de cet outil par les Sdis sont la détermination, l'estimation, la mesure du nombre de personnes sauvées.

L'analyse coûts/bénéfices a pour objectif de mesurer les inconvénients et les avantages, pour les agents économiques, d'un projet public et donc d'offrir un fondement rationnel à l'action publique. Il s'agit d'évaluer la pertinence d'un projet public⁷¹.

C'est dans l'analyse coûts/bénéfices que l'identification du coût de la vie humaine trouve sa pleine justification. Identifier le coût de la vie sans l'insérer dans une analyse socio-économique de type coûts/bénéfices, n'apporte que peu d'intérêt.

Mais cet outil d'aide à la décision ne présente-t-il pas, également, une utilité certaine pour l'Etat ? Entendons ici « l'Etat », dans sa vocation de sécurité civile, dans la fonction régaliennne de protection des populations confiées aux Sdis. Si, localement, chaque Sdis est amené à utiliser l'analyse économique, nul doute que l'Etat doit reprendre, voire corriger cette analyse, pour en globaliser les impacts. Et ce, à plus forte raison que les gains en vies humaines ont un impact économique pour la nation toute entière et non spécifiquement pour un territoire.

« Si l'action doit être locale, la pensée doit être globale⁷² ». L'Etat, dans sa vocation de sécurité civile, trouve donc un intérêt fondamental dans la performance des Sdis. Mais l'utilisation de l'analyse coûts/bénéfices par l'Etat peut aussi jouer un rôle dans l'affectation des ressources entre plusieurs acteurs, lorsque les missions sont quasi similaires. Dans cette période de fortes contraintes budgétaires, l'un des objectifs prioritaires est la réduction des dépenses publiques. Pour l'Etat, il s'agit donc de rationaliser les dépenses, en optimisant l'utilisation des ressources par et entre les acteurs du secours, sans pour autant rationner les secours. C'est la rationalisation et non le rationnement.

Faut-il remplacer A par B ? Si B améliore l'efficacité sans augmenter le coût, B doit bien évidemment venir remplacer A. Mais que penser si B diminue le coût de A sans en détériorer l'efficacité ? Dans les deux cas, B doit bien évidemment l'emporter sur A. B est dite « stratégie dominante ». La recherche des stratégies dominantes devrait être systématiquement encouragée car, tout en respectant le critère d'efficacité, elles permettent de réduire les dépenses engagées.

Mais que faire lorsque B améliore l'efficacité mais en coûtant plus cher, notamment lorsque l'on est incapable de valoriser ou de monétariser sa production ?

Renforcer les outils c'est étayer la décision, cela permet de justifier des choix qui ont été faits ou qui doivent l'être.

L'identification du coût de la vie humaine ne peut être, à lui seul, un indicateur parfait. Néanmoins, son utilisation semble, notamment, intéressante pour arbitrer entre plusieurs projets et, ainsi, choisir l'investissement optimum.

Il peut, par exemple, en être ainsi dans les choix d'implantation des centres de secours, pour lesquels le critère de délai de couverture des secours peut avoir un impact direct sur le nombre de vies sauvées.

⁷⁰ CARLES J. *Gouvernance des territoires et charte managériale* Territoriale éditions, référence Essai 15.

⁷¹ Revue de l'Institut d'Économie Publique no 10 – 2002/1L'évaluation des risques dans les projets publics Robert Kast. CNRS, GREQAM-IDEF André Lapied

⁷² *Gouvernance des territoires et charte managériale*, Joseph CARLES, Territoriale éditions, référence Essai 15.

La dotation d'engins peut tout aussi être un domaine d'application. Faut-il moins de VSAV et plus d'ambulances médicalisées ? Faut-il plus de véhicules légers pour du prompt secours en équipage à deux? Devons-nous continuer dans une politique de dotation massive de véhicules de désincarcération alors que le nombre de morts, sur les routes, a chuté en 10 ans (en dissociant la problématique du balisage) ?

Enfin, dans le cadre du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (Sdacr), une cartographie des décès ne peut-elle inciter à une réflexion différente en matière de risques courants ?

3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES.

Les propositions d'axes stratégiques se composent de choix d'orientations et de propositions d'actions.

3.1 Choix d'orientations stratégiques.

Les Sdis n'apparaissent pas prêts, pour le moment, à utiliser l'identification du coût de la vie des personnes sauvées dans le cadre d'une approche stratégique.

La matrice en annexe 1, nous conduit, en effet, à privilégier le "dégagement".

Deux axes stratégiques se dégagent et s'avèrent nécessaires pour préparer les Sdis à utiliser l'identification du coût de la vie des personnes sauvées. Le premier, qui doit être décliné localement, est le développement d'une politique publique nationale en matière de sécurité civile. Le second est la nécessité, pour les Sdis, de passer progressivement d'une logique quasi-exclusive de réponse à la demande, à une logique davantage tournée vers l'offre.

3.1.1 Le développement d'une politique publique nationale de sécurité civile.

L'approche stratégique par le prisme du coût de la vie humaine, ne présente un intérêt que s'il est partagé par la majorité, voire la totalité des Sdis. Si seulement quelques Sdis voulaient s'orienter aujourd'hui vers la démarche d'identification du coût de la vie humaine, ils ne posséderaient pas l'ensemble des clefs permettant d'accéder à un résultat probant.

Cette approche du coût de la vie humaine ne trouve véritablement d'intérêt que dans l'idée d'une déclinaison de politique publique nationale visant à optimiser la sécurité et la sauvegarde de la vie humaine. L'identification du coût de la vie humaine dépasse le strict cadre politico-administratif d'un Sdis, elle est liée à une approche globale que les Sdis ne peuvent appréhender seuls.

Il est aisé de constater que la politique publique nationale de sécurité civile ne concerne aujourd'hui principalement que la lutte contre les incendies de forêts, le risque du nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique (NRBC) et les transmissions (Antares). Dans tous ces domaines, « la pensée globale » est complétée par « l'action locale ». Ces domaines ne sont pas concernés par une stratégie liée au coût de la vie humaine.

En revanche, en matière de secours à personnes, de secours routiers, de lutte contre l'incendie et de prévention, l'approche du coût de la personne sauvée trouve toute son application. Or, dans ces missions, si la politique publique nationale existe, elle n'implique que très sommairement les Sdis. Ces derniers mettent en œuvre une politique publique locale, mais sans réelles répercussions nationales.

L'absence de politique publique nationale adaptée au service d'incendie et de secours pose donc la question de l'évaluation de l'action des Sdis. Comment peut-on mesurer l'efficacité de la politique publique de la sécurité routière ? Principalement au regard de la variation du nombre de morts ou d'accidents graves sur plusieurs années. Comment peut-on mesurer l'efficacité de la politique publique de sécurité civile ? Peut être en se basant sur le nombre d'hectares brûlés sur 10 ans pour les feux de forêts, ou bien encore en étudiant le taux d'équipement. Mais qu'en est-il réellement dans les autres domaines ?

Dans le domaine du secours à la personne, la politique publique nationale ne s'exprime réellement que par une organisation à atteindre par les Sdis, notamment par le biais du référentiel dit « secours à personne ».⁷³

Mais nous ne trouvons pas d'objectif quantitatif ou qualitatif de l'action publique. Ce manque d'approche globale exclue une vision transversale. L'articulation difficile des Schémas Départementaux d'Analyse et de Couverture des Risques (Sdacr) et des Schémas Régionaux d'Organisation des Soins (SROS) en est un bon exemple. En effet, la politique publique de secours à personne et celle de santé publique se situent à des niveaux différents. Les contradictions entre la régionalisation de la politique de santé et l'organisation départementale des Sdis sont d'autant plus aggravées par la perte de compétences du préfet au profit des Agences Régionales de Santé (ARS)⁷⁴.

La performance des Sdis doit être mesurée autrement que sur le plan de la gestion financière. La mesure de la performance opérationnelle doit être sensiblement développée. Il apparaît donc que le nombre de victimes sauvées doit devenir un indicateur essentiel pour permettre l'évaluation d'une politique publique non seulement locale, mais aussi nationale. Il semble important que l'Etat, notamment par le biais de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), et des préfets, tout en respectant le principe d'autonomie des Sdis, impulse de réelles politiques publiques nationales de sécurité civile. Ces dernières seraient définies par des objectifs clairs et évaluables, tant dans des domaines prévus dans les Sdacr, que dans d'autres, tel que celui de l'éducation du public.

3.1.2 D'une logique de réponse à la demande vers une logique d'offre.

La prise en compte du coût de la vie humaine dans le cadre d'une approche stratégique doit s'accompagner d'une inversion de logique d'action.

Si les Sdis doivent, aujourd'hui, s'organiser avec efficacité pour être en capacité de répondre à des demandes de secours, l'analyse socio-économique, qui motive la prise en compte du coût de la vie humaine, nous conduit à passer d'une logique de satisfaction de la demande à une logique de proposition d'une offre.

La réponse à la demande est structurellement inhérente à l'évolution des services d'incendie et de secours. D'abord communaux, puis regroupés en Sdis, ils se sont adaptés à toutes les augmentations du nombre de demandes de secours, souvent parce qu'aucun autre service n'était en capacité de répondre : le secours routier, le secours à personne à domicile, les risques technologiques, le secours en milieu périlleux, le sauvetage déblaiement, etc. Finalement, ce n'est que très récemment que la loi a défini les missions des Sdis.

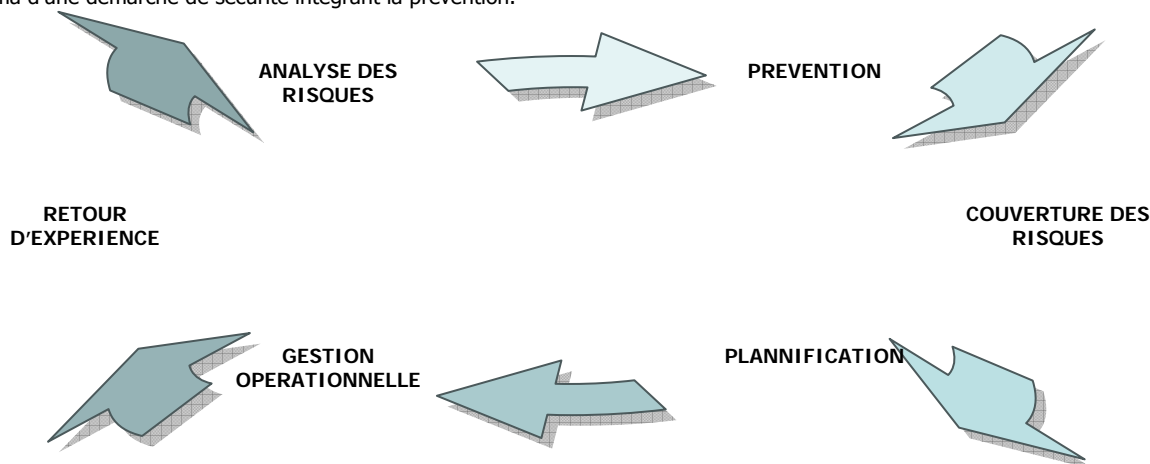
L'utilisation du coût de la vie humaine conduit à une logique basée sur la prévention, plutôt que sur l'intervention. La meilleure illustration de la prise en compte du coût de la vie humaine, c'est la non-menace sur cette vie humaine. Le fait d'éviter la menace est socio-économiquement plus efficace que de lutter contre cette menace. Le principe à retenir est donc celui de tout mettre en œuvre pour que l'intervention n'arrive pas. Mais si, malgré tout, l'incident, l'accident, le sinistre ou l'incendie survient, l'intervention aura été pensée en amont pour permettre de sauver un maximum de vie.

⁷³ Référentiel commun relatif à l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008. Arrêté du 24 avril 2009 relatif à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente

⁷⁴ Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 9, Lieutenant Colonel Bertrand Domeneghetti, Ensosp 2011. Les Sdacr ont 20 ans, bilan et perspectives.

L'analyse socio-économique, basée notamment sur le coût de la vie humaine, nous conduit à privilégier une nouvelle approche face au risque, celle de la prévention intégrée dans la démarche de sécurité, et non plus une prévention réglementaire en marge de l'organisation des secours.

Schéma d'une démarche de sécurité intégrant la prévention.



Pour diminuer le nombre de décès, il y a deux axes: augmenter le nombre de sauvetages et réduire le risque.

Le SDIS peut, ainsi, mener une stratégie visant à améliorer ses performances lors des sinistres entraînant un risque fatal pour les personnes, mais il doit aussi améliorer ses performances dans l'évitement du décès par l'évitement du sinistre lui-même.

C'est dans ce domaine de la réduction du risque, et donc de la prévention, que l'approche stratégique du coût de la vie humaine trouve sa pleine application. L'analyse de la cause et donc sa prévention réduit la demande.

Dans une approche de satisfaction de la demande, le Sdis subit l'augmentation des interventions et sa principale difficulté est le financement du service. Il est utopique de penser que les moyens peuvent être suffisants. Les grandes catastrophes nous montrent que quels que soient les moyens, les services d'incendie et de secours sont, à un moment ou à un autre, dépassés (violences urbaines de 2005 en région parisienne, tempête de 1999, tempête Xynthia, etc). La logique de la satisfaction de la demande a donc ses limites.

La couverture de tous les risques est une illusion. En revanche, la prévention et la préparation aux conséquences des risques recensés permettent de limiter les impacts.

La logique de satisfaction de la demande correspond au service public de secours, mais la logique de l'offre correspond au service public de sécurité civile. La sécurité est une notion plus globale comprenant le secours mais surtout, en amont, l'offre de sécurité avec la prévention, la prévision et l'éducation du public.

Dans la logique actuelle de distribution des secours, la prévention est minime⁷⁵ et le sinistre, l'accident ou la catastrophe se révèle être une fatalité.

Dans la logique de l'offre, la distribution des secours devient « l'échec » des mesures de prévention ou d'éducation prises en amont.

⁷⁵ Et pourtant l'article L1424-2 du CGCT confie aux Sdis la prévention contre l'incendie (non limitative aux ERP), la prévention des risques technologiques ou naturels et la prévention des risques de sécurité civile.

Dans le cadre de la logique de satisfaction de la demande, la difficulté du Sdis est l'efficacité entre les moyens accordés et la satisfaction maximale de la demande. L'outil d'aide à la décision de la recherche d'efficacité est le contrôle de gestion. C'est une démarche interne à l'établissement public.

Dans le cadre d'une logique d'offre, visant à la réduction des causes, la difficulté est la valorisation de l'action, dans une approche globale. C'est une démarche prenant en compte des éléments externes à l'établissement. Ici, l'outil ne peut pas être le contrôle de gestion, mais il s'agit de l'analyse socio-économique, qui doit intégrer des données économiques spécifiques à la sécurité civile.

L'approche stratégique du coût de la vie humaine doit amener les Sdis à repenser leur façon de remplir leurs missions. La prévention devant devenir le principal, et l'intervention l'accessoire.

La valorisation et la rationalisation induite par l'approche du coût de la vie humaine doivent pousser le décideur à s'interroger sur l'utilisation des moyens et des finances du Sdis, pour assurer des missions qui ne relèvent pas aujourd'hui d'un service public dirigé vers le secours des vies humaines.

L'approche stratégique du coût de la vie humaine amène à recentrer les missions des Sdis. En dehors de l'incendie, le Sdis doit-il encore effectuer des missions ne mettant pas en jeu la sécurité des personnes. Les missions, telles que les opérations diverses, d'assèchement par exemple, méritent-elles de mobiliser des hommes dont la vocation est d'en sauver d'autres?

3.2 Propositions d'actions.

Des deux axes stratégiques dégagés précédemment découlent deux actions à mener : la mise en place d'un décompte des vies sauvées et la création de l'économie de la sécurité civile.

3.2.1 Le décompte des vies sauvées.

Bien que dans l'inconscient collectif, la vocation première des sapeurs-pompiers soit de venir en aide à la population et de sauver les personnes, il semble que, paradoxalement, le décompte de ces victimes sauvées n'existe pas dans les Sdis. Or, dans le cadre d'une mesure de la performance, comment peut-on, aujourd'hui, ne pas mesurer l'activité opérationnelle par le nombre de vies sauvées ?

Il convient ici de proposer une réflexion sur le décompte des vies sauvées, au travers d'une définition de cette notion et des propositions autour des modalités de décompte. Dans le cadre de cette réflexion, il y a plusieurs situations de victimes sauvées: celles sauvées uniquement par l'action du Sdis et celles sauvées par la chaîne des secours, Sdis, SMUR, hélicoptère, hôpital (l'action du Sdis représente ici une condition fondamentale, mais non-exclusive).

Les Sdis ne sont pas les seuls acteurs du secours et, souvent, leur action de sauvetage n'est que le premier maillon d'une chaîne. Pour autant, au final, sans ce maillon, la chaîne ne se met pas en route et la victime décède.

Nous partons donc du postulat qu'il convient de recenser les victimes qui, sans l'action des sapeurs-pompiers, seraient mortes. Nous reprenons ainsi la notion du sauvetage au sens du Règlement d'Instruction et de Manœuvres (RIM⁷⁶): "il y a sauvetage lorsqu'il y a un danger imminent pour la personne considérée ». Pour rappel, la mise en sécurité correspond, quant à elle, « à une situation moins dramatique ou à une mesure préventive afin de parer à un risque ultérieur éventuel ».

Proposition n°1 : Recenser les victimes qui, sans l'action des sapeurs-pompiers, seraient mortes.

Le RIM consacre sa dixième partie aux «sauvetages », en distinguant les sauvetages de personnes et d'animaux, sans en donner, pour autant, une définition plus précise. Il prévoit surtout les circonstances pouvant donner lieu à un sauvetage. Pour les sauvetages de personnes, il les envisage dans le cadre des "maisons incendiées, sur les toits, dans les excavations, les puits, les fosses d'aisances, les égouts, les cuves de vinification et réservoirs divers⁷⁷. Il les prévoit également dans les "effondrements, écroulements, éboulements, dans les ascenseurs, monte-charges, à la suite d'accidents de la circulation, sous les tramways, wagons, à la suite d'accidents de chemins de fer, avions, autocars ou véhicules similaires, dans ou sur l'eau". Enfin, il évoque le cas de personnes foudroyées par courant électrique, d'asphyxiés et victimes de détresse cardio-respiratoire, de victimes d'intoxication médicamenteuse ou d'empoisonnement.

On peut ainsi constater que, si les domaines propices aux sauvetages de vie humaine sont multiples et parfaitement décrits, la notion même mérite d'être précisée pour être plus aisément mesurée.

La notion de sauvetage ou de vie sauvée évoque le fait de faire échapper une personne à un grave danger, donc à une menace qui compromet sa sécurité ou son existence.

Il y a donc dans l'acceptation de la vie sauvée que les Sdis pourraient mesurer, une notion de danger ou de péril, un risque vital immédiat. Sans cette condition, la situation correspondra davantage à une mise en sécurité (qui pourrait tout autant être décomptée). "Le nombre de personnes sauvées par les Sdis" serait donc le nombre d'actions dans lesquelles les sapeurs-pompiers ont fait échapper quelqu'un à une menace vitale imminente, à une mort certaine.

Il faut préciser que la temporalité de l'action prend fin avec l'intervention, c'est-à-dire que l'aggravation de l'état de la victime après le transport à l'hôpital n'est pas prise en compte. C'est bien l'action du sauvetage qui est comptabilisée, sans tenir compte de la survie de la victime après quelques heures ou quelques jours.

Bien que ce mode de calcul puisse paraître biaisé, en première lecture, il est primordial de souligner que l'aggravation éventuelle de l'état de santé de la victime, alors confiée à un autre service, ne peut annuler ou même simplement amoindrir l'importance de l'action du sauvetage réalisé par les sapeurs-pompiers.

Ainsi, la notion de sauvetage est associée à une obligation de résultat sur l'extraction au risque mortel immédiat. Pour autant, la survie peut très bien n'être que temporaire.

⁷⁶ Règlement d'Instruction et de Manœuvres ; 4eme édition, chapitre IV (p 864 865), France Sélection.

⁷⁷ À noter avec un brin d'humour que le dégagement d'une personne ayant le pied pris dans une lunette de WC se situe dans cette partie.

La notion de "personne soustraite à une mort certaine" est celle retenue par la Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) dans son décompte des personnes sauvées. Au Québec⁷⁸, dans le cadre de l'incendie, une personne sauvée est « une personne qui n'aurait pas pu quitter les lieux de l'incendie par elle-même et dont l'intervention directe des pompiers a permis de sauver la vie ou d'éviter des blessures graves ».

La question de la méthode de la mesure est fondamentale. Dans la pratique, comment peut-on, objectivement, reconnaître une vie sauvée par les sapeurs-pompiers ? Pour un décompte crédible et valable, la condition sine qua non et primordiale reste l'objectivité et l'absence de doute.

L'objectivité s'obtient d'abord par l'utilisation de données chiffrées incontestables. Ainsi, le nombre de reprises d'activité cardiaque sur les victimes en arrêt cardio-respiratoire, après l'intervention des sapeurs-pompiers (informations obtenues grâce aux défibrillateurs semi-automatiques) est facilement exploitable et paraît incontestable.

Ensuite, elle doit s'obtenir à travers les comptes-rendus de sorties de secours (CRSS) des commandants des opérations de secours (COS). Cette dernière pratique nécessite cependant, une sensibilisation des COS à la différence entre sauvetage et mise en sécurité, notamment.

Il est tout aussi fondamental que le décompte des vies sauvées soit le même sur l'ensemble du territoire national. Un model type de CRSS apparaît, à l'instar d'autres pays européens⁷⁹, ici plus que nécessaire. Pour mesurer, analyser et comparer l'activité des Sdis, les informations collectées doivent, en effet, être renseignées de la même manière, par tous. Les natures d'interventions et l'ensemble des informations relatives à leur déroulement doivent être identiques d'un Sdis à l'autre.

Le décompte du nombre de vies sauvées pourrait être compilé, au niveau national, dans les « statistiques des services d'incendie et de secours » réalisé par la DGSCGC. Il trouverait sa place soit dans les actions, dans le cadre de la partie victimes, soit dans le cadre des indicateurs nationaux des services d'incendies et de secours (INSIS)⁸⁰. Dans cette hypothèse, il s'agirait d'un indicateur supplémentaire pour mesurer la qualité d'exécution et de réalisation des missions⁸¹.

Le nombre de vies sauvées pourrait, tout autant, devenir un indicateur important pour connaître le résultat d'un plan d'actions mis en place en vue d'améliorer l'action du service public.

⁷⁸ Ministère de la Sécurité publique Guide pour la déclaration des incendies. Case M2 : nombre total de personnes sauvées

http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/declaration_incendies/Section1_6.pdf

⁷⁹ En Belgique La circulaire ministérielle du 11 décembre 2009 a fixé un nouveau modèle de rapport d'intervention, elle prévoit notamment dans le RI le décompte du " nombre de personnes sauvées de manière effective par le service d'incendie ».

⁸⁰ Il est à noter que l'enquête annuelle de la DGSCGC, dans la partie INSIS, demande bien le nombre de personne choquées par un DSA arrivées vivantes à l'hôpital, et le nombre de personnes choqués. Cependant ces chiffres et le ratio en découlant ne sont pas publiés dans l'édition des statistiques.

⁸¹ Les indicateurs déjà existant pour mesurer la qualité sont, les délais moyens de traitement de l'alerte, délais moyens d'intervention sur zone, la protection environnement et feux de forêt, le taux de victimes prises en charge suite à l'intervention des sapeurs-pompiers.

Le bénéfice d'actions ciblées, comme celle de réduire la durée des prises d'appel et des lancements d'alerte ou de réduire le temps d'alarme des personnels, pourrait aussi bien être mesuré en vies sauvées et pas uniquement en temps gagné, comme c'est encore souvent le cas aujourd'hui.

Il semble nécessaire d'introduire dans la culture des sapeurs-pompiers (et donc des Sdis) le décompte et la valorisation du nombre de vies sauvées, par la mise en place d'une série d'actions, notamment de communication.

Proposition n°2 : Mettre en place une communication sur la valorisation de l'action des secours.

La "communication positive à chaud" pourrait être encouragée, à l'instar, par exemple, de la démarche du Général commandant la BSPP en 2005. Lors du feu de l'hôtel Paris Opéra, dans la nuit du 14 au 15 avril, dans le 9e arrondissement de Paris, ce dernier avait principalement insisté sur les 56 sauvetages réalisés par ses hommes, alors que le sinistre venait de causer la mort de 24 personnes.

Le décompte des vies sauvées doit aussi nous inciter à mettre en place une "communication positive à froid". Il semble important que les sapeurs-pompiers communiquent davantage sur les vies qu'ils sauvent. Ceci pourrait se faire par voie de presse, ou plus simplement au travers des bulletins de renseignements quotidiens qui ne reprennent, aujourd'hui, que les interventions considérées comme importantes. Or, le sauvetage d'une vie se fait souvent sur des interventions de plus petite envergure. Enfin, les bilans d'activités ou les statistiques annuelles pourraient aussi valoriser toute action de sauvetage.

Ainsi, pourquoi ne pas imaginer un marquage représentant le nombre de vies sauvées par engin, qui symboliserait, en quelque sorte, l'efficacité de l'engin au regard d'un amortissement autre que financier ou comptable. Ce marquage pourrait être ritualisé, non seulement pour féliciter l'équipage, mais aussi sensibiliser les élus à une efficacité opérationnelle concrète. Au travers de ce marquage, on pourrait voir émerger un lien trans-générationnel, mais aussi inter-centres, compte tenu de la rotation des affectations de ces engins.

Le décompte des vies sauvées peut aussi être étendu à un autre domaine que celui de l'intervention. De l'étude sur le décompte des sauvetages lors des interventions, nous pourrions passer à la réflexion sur le nombre de vies sauvées par la prévention. Mais, dans ce domaine, tous les outils de mesure restent encore à inventer...

3.2.2 La création de l'économie de la sécurité civile.

L'objectif de cette proposition d'action est d'élargir la réflexion sur la sécurité civile au domaine de l'économie, en étudiant la manière dont la science économique peut aider, d'une part, à valoriser l'action des Sdis, et d'autre part, à comprendre et donc à lutter plus efficacement contre les risques.

L'économie de la sécurité civile doit aider les Sdis et leurs élus à justifier économiquement leurs actions. Si la vocation d'un service public d'incendie et de secours n'est bien évidemment pas la rentabilité, mais l'exercice d'une solidarité nationale, la justification de l'utilisation des « fonds perdus » paraît aujourd'hui incontournable.

Il y a nécessité de ne plus considérer uniquement les coûts. Le planificateur public se doit, en effet, de tenir compte de tous les impacts de ses actions.⁸²

Dans le cadre de notre sujet, si l'impact socio-économique de la préservation de la vie humaine est central, il ne faut pas exclure celui des incendies, accidents, catastrophes. Dans ces domaines, la réflexion n'est d'ailleurs pas nouvelle⁸³.

Proposition n°3 : Développer l'économie de la sécurité civile.

L'économie de la sécurité civile pourrait, certes, permettre de mesurer l'impact socio-économique des Sdis, dans le cadre de ses opérations de secours, mais aussi son impact socio-économique du fait même de son existence. Ainsi, pourrait être évalué l'impact socio-économique de la présence d'un centre de secours, c'est-à-dire la présence d'un service public de proximité créant un sentiment de sécurité. Ce sentiment pouvant, par exemple, faciliter l'installation de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises ou encore de commerces. Il serait aussi intéressant d'être en capacité de mesurer l'impact pour l'emploi local en matière d'entretien des véhicules ou des bâtiments. L'idée n'étant pas forcément une évaluation de justification, à posteriori, mais bien l'intégration, à priori, des éléments socio-économiques dans l'élaboration des projets.

Ainsi, un projet de construction de caserne ne devrait plus se résumer à un flux financier, c'est-à-dire à un coût de la construction en échange d'un bâtiment. Ce projet devrait, en plus, comporter une démonstration sur les bénéfices socio-économiques ou encore sur sa « rentabilité sociale ». Il peut s'agir de son impact sur la désertification économique et la valorisation des potentiels de développement local (par développement du volontariat, des sections de jeunes sapeurs-pompiers, ou encore de la meilleure couverture d'une entreprise localement indispensable). Cela peut être aussi d'autres préoccupations comme celles concernant l'aménagement du territoire, le développement de l'emploi, le cadre de vie, qui ne sont pas, aujourd'hui, prises en compte dans l'approche comptable.

Un des enjeux de l'économie de la sécurité civile pourrait tout aussi être l'évaluation de la prévention et la mesure de sa pertinence économique. L'économie de la sécurité civile peut être l'amorce d'une démarche de redirection des ressources financières des Sdis d'un système principalement « curatif », vers un système beaucoup plus « préventif ».

Des analyses socio-économiques, relatives à la prévention, pourraient mettre en exergue l'idée que le traitement des causes est plus efficace économiquement, donc socialement, que le traitement des effets. Il s'agira ici d'évaluer le fait que les actions d'éducation du public, les actions de prévisions auprès des industriels, les actions en faveur du secourisme ont, au delà de l'impact sur la citoyenneté, une dimension économique positive.

⁸² Comment intégrer le risque dans le calcul économique ? Christian GOLLIER | Dalloz | Revue d'économie politique 2007/2 - Volume 117 ISSN 0373-2630 | pages 209 à 223

⁸³ Colonel (er) Jean-François Schmauch, « identification et description des trois principales écoles d'organisation des Services ayant en charge de répondre aux situations d'urgence. Analyse et comparaison de la rationalité, de l'efficacité et de la rentabilité de ces services à partir de la résolution d'équations simples s'écrivant sous la forme générale f (risques, moyens opérationnels, Délais d'intervention). Thèse dirigée par Madame Danièle Trauma, Docteur d'Etat, Université d'Evry, Val d'Essonne, Doctorat en sciences de gestion.

Elodie Cheval, « le cout du sauvé » Soldat du feu Magazine n°29 nov.-déc. 2008.

Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°8, Commandant Bruno Cesca, Ensosp 2010. L'indicateur de la performance, vers un outil d'orientation des investissements stratégiques.

L'économie de la sécurité civile permettrait aussi probablement d'aborder différemment le volontariat dans les Sdis, en y associant un impact socio-économique aujourd'hui inconcevable. Le faible coût du volontariat⁸⁴ étant aussi un facteur socio-économique à considérer dans une analyse coûts/bénéfices. Investir dans la promotion du volontariat, c'est pérenniser un équilibre socio-économique global.

Il y a donc à développer un pan entier de l'économie, pour favoriser la valorisation et la rationalisation des actions des services d'incendie et de secours, et plus largement de la sécurité civile.

Le développement durable⁸⁵ dans les Sdis doit, aujourd'hui, favoriser les analyses socio-économiques. Il s'agit de dépasser les enjeux du moment pour envisager les enjeux de demain.

Les Sdis n'ont pas les capacités techniques, les connaissances ou les outils nécessaires pour franchir l'étape de la mesure socio-économique de leur propre impact.

C'est pourquoi, l'économie de la sécurité civile doit naître d'une véritable prise de conscience et d'une volonté politique.

Pour initier cette démarche, le rôle de l'Etat, malgré ses nombreuses difficultés budgétaires, paraît fondamental. A l'instar d'autres grandes directions⁸⁶, d'autres ministères, la DGSCGC pourrait se positionner en initiateur et coordinateur du développement de l'économie de la sécurité civile. Mais, face à la grande complexité et aux enjeux du calcul économique public, la DGSCGC ne peut agir seule et il est nécessaire de réfléchir à la constitution d'une compétence d'analyses, de collectes de données, d'expertises et de contre-expertises relatives à ce domaine.

Proposition n°4 : L'Etat doit se positionner en initiateur et coordinateur du développement de l'économie de la sécurité civile.

Un certain nombre d'acteurs politiques ou économiques doivent trouver leur place dans cette initiative.

Au premier plan, l'Association des Départements de France (ADF), acteur politique majeur, doit être un partenaire essentiel de la DGSCGC, dans l'approche socio-économique de la sécurité civile. Les départements de France ont un intérêt certain à avoir accès au maximum d'éléments leur permettant d'attribuer les ressources à bon escient.

En effet, si dans le cadre de notre sujet, l'évaluation du coût de la vie des personnes sauvées a un intérêt global (donc national et non local), il en va différemment de l'évaluation des biens et des emplois sauvés, ou de l'activité économique préservée.

Compte tenu de sa parfaite connaissance des Sdis et de sa capacité à avoir une vision globale, l'Inspection de la Défense et de la Sécurité Civiles (IDSC) se trouve être un acteur essentiel dans la réflexion sur le développement de l'économie de la sécurité civile.

⁸⁴ Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°9, Lieutenant-colonel Didier Eisenbarth, Ensosp 2011. Donner du sens et un cadre au double statut sapeur-pompier professionnel/sapeur-pompier volontaire, pour faciliter l'action opérationnelle, préserver le volontariat et améliorer les liens entre les ressources.

⁸⁵ Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°9, Commandant Jean-Luc Potier, Ensosp 2011. L'application de la stratégie nationale du développement durable à un Sdis.

⁸⁶ La délégation interministérielle à la sécurité routière (DISR) et la direction de la recherche et de l'innovation (DRI) du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sont plus particulièrement impliquées dans l'Économie de la sécurité routière.

Au-delà de l'évaluation des Sdis, elle est en mesure de diffuser un ensemble de bonnes pratiques ayant pour but de les sensibiliser à la nécessité d'analyses socio-économiques.

L'inspection Générale de l'Administration (IGA) et les Chambres Régionales des Comptes (CRC) pourraient également jouer un rôle d'impulsion, en évoquant des analyses socio-économiques qui serviraient d'indicateurs ou de critères de comparaison.

Des études sur ce sujet pourraient tout autant être menées par le Centre des Hautes Etudes du Ministère de l'Intérieur (CHEMI) que par l'ENSOSP. Il pourrait en être ainsi lors des formations de maintien et de perfectionnement des acquis des Directeurs départementaux, dans le cadre de formations des élus ou dans le cadre de colloques ou de recherches, en liaison avec des universités. Il semble essentiel d'intéresser les économistes au monde de la sécurité civile. Des travaux universitaires devraient donc être initiés sans délai.

Proposition n° 5 : Initier des travaux universitaires et professionnels dans le domaine de l'économie de la sécurité civile.

Le développement des analyses socio-économiques ne peut être généré localement qu'à la condition que des outils, des clefs, des principes ou des ratios soient étudiés, analysés et proposés, au niveau national, pour être déclinés localement.

Le développement de la méthode « l'analyse coûts/bénéfices » (ACB)⁸⁷ semble, ici, fondamental. En effet, cette dernière permet de déterminer si les bénéfices sociaux escomptés d'une décision politique seront, ou non, supérieurs à ses coûts. Son principe est donc d'inciter à choisir les décisions qui génèrent un bénéfice supérieur au coût. L'ACB est un outil analytique qui permet aux décideurs d'allouer les ressources de manière socialement efficace.

L'objectif doit être de constituer et de pérenniser une communauté sur l'économie de la sécurité civile et de faire émerger de nouvelles problématiques de recherches à l'instar de la sécurité routière. Dans cette hypothèse, certaines associations de victimes, les industriels, fournisseurs de matériel de sécurité incendie et les assureurs devraient aussi y être associés.

Le contrôle de gestion est, certes, un des principaux outils de management actuel au sein des Sdis, mais l'analyse socio-économique, qui, pour sa part, va bien au-delà du contrôle de gestion et de l'analyse financière, est l'outil du management stratégique de demain. En effet, par le calcul économique, nous avons, désormais, la possibilité de valoriser et de monétariser la production non marchande d'un Sdis, et donc de modifier la logique actuelle pour démontrer que les Sdis ne « coutent pas cher ».

⁸⁷ Aux États-Unis, les ACB sont exigées avant la mise en place de réglementations importantes concernant l'environnement, la santé et la sécurité, et ce depuis plus de 20 ans. La Commission Européenne a décidé en 2002 de systématiser le recours à des analyses d'impact en support à toutes ses initiatives législatives majeures (principe de « l'analyse proportionnée ») ; ces études s'appuient généralement sur des analyses de type coût-bénéfices. En France, ces techniques sont peu utilisées, bien que le Conseil d'État les ait appelées de ses vœux dans son rapport de l'année 2006 Sécurité juridique et complexité du droit : « La décision politique, qui reste avant tout une décision d'opportunité, ne peut être prise qu'au vu d'une évaluation précise de la situation actuelle et du bilan coûts-avantages, même sommaire, de chacune des options possibles. »

CONCLUSION.

Si l'identification du coût de la vie des personnes sauvées présente un réel intérêt stratégique pour les Sdis, le temps de la concrétisation de ces stratégies n'est, semble-t-il, pas encore venu. En attendant l'affirmation d'une politique publique unifiée et d'une stabilité politique de la collectivité support, différentes actions sont à mettre en place, par les Sdis eux-mêmes.

L'efficacité du Sdis sur l'augmentation du nombre de victimes sauvées d'une mort certaine doit être intégrée dans une approche globale. Il n'y va pas uniquement du seul intérêt financier des Sdis, mais d'un véritable intérêt sociétal. L'équation est simple : plus les Sdis sauvent de vie, moins la société perd d'argent. Par là même, la collectivité s'enrichit. Ceci révèle un principe simple : les Sdis sont de véritables acteurs économiques qui font gagner de l'argent à la nation. C'est ce que l'économie de la sécurité civile devra démontrer pour inverser le courant de pensée actuel, par lequel les Sdis se trouvent stigmatisés pour leurs coûts exorbitants.

L'action des Sdis n'est plus uniquement noble, humaine, philosophique ou morale, elle devient également productive. Les sapeurs-pompiers produisent du "maintien en vie" et sauvent les outils de production. Aujourd'hui, ce maintien en vie concerne la victime directe, mais demain, il intéressera aussi la victime indirecte, celle qui peut, par exemple, être « en attente » d'une greffe. Nous pouvons donc aisément constater que les Sdis ont aussi un rôle à jouer dans la chaîne solidaire du don d'organe.

Si ce mémoire s'est principalement concentré sur la notion de « vie sauvée », la situation des victimes blessées ne doit pas, pour autant, être mise de côté. Ainsi, d'autres études pourront être centrées sur la valorisation de l'action des Sdis au regard de l'état de la victime.

Il faut souligner que le calcul économique constitue un outil pertinent et donc incontournable pour éclairer la décision publique. Or, dans l'hexagone, et à la différence d'autres pays, le calcul économique reste insuffisamment exploité, et ce, malgré des exigences d'évaluation, dans tous les domaines de la sphère publique, de plus en plus fortes.

Si l'Etat prend déjà des décisions en utilisant des repères tirés du calcul économique pour des projets d'envergure (valeur tutélaire du temps, du carbone et bien évidemment de la vie humaine), pourquoi les collectivités locales ne s'intéresseraient-elles pas, elles-aussi, à ce type d'approche, dans la mesure où le principe d'utilisation de fonds publics (et donc les choix publics) reste le même ?

La sphère de la sécurité civile n'est certes pas une sphère marchande, mais les préoccupations économiques ne peuvent y être totalement absentes.

En revanche, l'économie ne doit pas être omniprésente, et le "servir l'autre", le "CARE⁸⁸" doit toujours être présent.

L'amélioration de la qualité de la réponse aux besoins des utilisateurs du service public doit être l'un des objectifs fondamentaux. Cela passe par l'association des usagers à la définition des missions du service public et par leur consultation préalable à toute décision stratégique dans les débats publics. Les outils de concertation et de représentation des utilisateurs se doivent d'être modernisés. Les usagers doivent être partie prenante dans les débats. Ils doivent être entendus, à la fois à l'entrée du processus décisionnel, au travers de

⁸⁸ Le « care » est une notion née chez les théoriciennes américaines d'un nouveau féminisme, qui voulait porter l'accent sur une disposition souvent prêtée aux femmes, leur prétendue plus grande aptitude à soigner, à entourer, à mater. Reprise ensuite, la « société du care » est devenue le levier d'une critique sociale visant à réhabiliter les fonctions de soins et de service, à revaloriser les institutions qui prennent en charge la vulnérabilité vitale ou sociale.

consultations publiques (au moment de la révision des Sdacr⁸⁹, notamment), mais également en bout de chaîne du processus opérationnel (sur la qualité de la prestation de service, par exemple). Cette prise en compte de l'utilisateur est d'autant plus d'actualité que la mise en place d'une fiscalité propre au Sdis est de plus en plus évoquée. L'utilisateur deviendrait ainsi contribuable direct.

La modeste réflexion ainsi proposée a cherché à ouvrir des champs vers un autre modèle de service de secours qui passe par une perception différente de la sauvegarde de la vie.

Ainsi, si l'identification du coût de la vie des personnes sauvées peut et doit constituer une approche stratégique pour les Sdis, plus encore, elle doit constituer une approche stratégique pour tous les décideurs publics et ouvrir sur un autre modèle de gouvernance.

« Penser l'avenir autrement, c'est déjà changer le présent »⁹⁰

⁸⁹ L'article 18 de la loi sur la sécurité incendie du 1er septembre 2000 du Québec prévoit une consultation de la population au cours d'assemblée publique lors de la réalisation de schéma de couverture des risques.

⁹⁰ Michel Godet "De l'anticipation à l'action: manuel de prospective et de stratégie" Editions Dunod 1991.

INTRODUCTION.....	1
1. PROBLEMATIQUE, CONDUITE DE L'ETUDE ET CONCEPT DE LA VALEUR DE LA VIE HUMAINE.	2
1.1 CONTEXTE ET CONDUITE DE L'ETUDE.	2
1.1.1 <i>Problématique et reformulation.</i>	2
1.1.2 <i>Contexte et champs de l'étude.</i>	2
1.2. LE CONCEPT DU COUT DE LA VIE SAUVEE : LA VALEUR DE LA VIE HUMAINE.	4
1.2.1 <i>L'utilité.</i>	4
1.2.1 <i>La valeur.</i>	6
1.2.3 <i>Le coût de la vie humaine et l'éthique.</i>	11
2. APPROCHE STRATEGIQUE POUR LES SDIS.	14
2.1 LES INTERETS STRATEGIQUES DANS D'AUTRES DOMAINES.	14
2.1.1 <i>Dans le domaine des transports et de la sécurité routière.</i>	14
2.1.2 <i>L'identification du coût de la vie humaine et la santé publique.</i>	17
2.2 LES INTERETS STRATEGIQUES POUR LES SDIS	18
2.2.1 <i>La mesure d'un service non marchand.</i>	19
2.2.2 <i>Une donnée à introduire dans un modèle.</i>	21
3. PROPOSITIONS D'AXES STRATEGIQUES.....	24
3.1 CHOIX D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	24
3.1.1 <i>Le développement d'une politique publique nationale de sécurité civile.</i>	24
3.1.2 <i>D'une logique de réponse à la demande vers une logique d'offre.</i>	25
3.2 PROPOSITIONS D'ACTION.	27
3.2.1 <i>Le décompte des vies sauvées.</i>	27
3.2.2 <i>La création de l'économie de la sécurité civile.</i>	30
CONCLUSION.....	34
PERSONNES RESSOURCES.....	37
BIBLIOGRAPHIE	38
ANNEXE 1 : ANALYSE SWOT.....	42
ANNEXE 2 : PROPOSITIONS D'ACTION.	43

PERSONNES RESSOURCES.

Pierre Besnard, Chef du bureau de l'administration, des finances et du pilotage de la performance DGSCGC

Colonel Yvon Trépos, Inspection de la défense et de la sécurité civiles, Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des Crises (DGSCGC)

Colonel Jean-Yves Delannoy, Directeur départemental Sdis 95

Colonel Pascal Lorteau, Directeur départemental du Sdis 27

Colonel Marc Vermeulen, Chef du bureau des sapeurs-pompiers volontaires DGSCGC

Lieutenant-colonel Didier Marcailloux, Directeur départemental du Sdis 08

Lieutenant-colonel Philippe Moineau, Directeur départemental adjoint du Sdis 47

Lieutenant-colonel Matthieu Mairesse, Directeur départemental adjoint du Sdis 72

Lieutenant-colonel Fabrice Chauvin, Chef du pôle Missions Sdis 79

Lieutenant-colonel Francis Lassiette, Sous-directeur de l'inspection générale Sdis 78

Lieutenant-colonel Eric Belgioïno, Adjoint au chef du groupement Ouest Sdis 78

Lieutenant-colonel Nicolas Tassile, Chef du groupement Opérations Sdis 78

Commandant Stéphane Raclot, bureau opération, BSPP

Joseph Carles, maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, formateur à l'Institut national des études territoriales (INET) et consultant.

Luc Baumstark, doyen de la faculté de sciences économiques et de gestion, Université Lumière Lyon 2, membre du Centre d'analyse stratégique.

Jerome Cernoïa, expert-conseil en éthique appliquée, ENSOSP

Marc Reidel, chargé de mission au Sdis 71, doctorant en sociologie

Liliane Matéo, chargée des parcours universitaires à l'ENSOSP

Anaïs Gautier, docteur en Sciences de Gestion, Université Aix-Marseille II

Frédéric Cuq, Directeur de l'innovation Saur

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Abraham C. et Thedie J. 1960, *Le prix d'une vie humaine dans les décisions économiques*, Revue française de Recherche opérationnelle, n° 16
- Bouquin H. 1991, *Contrôle de gestion*, Edition PUF
- Carles J. *Gouvernance des territoires et charte managériale*, Territoriale éditions, référence Essai 15
- Chevasson G, *le calcul économique à l'épreuve des contraintes du secteur des transports routiers*, Doctorat en sciences économique, mention économie des transports. Université Lumière Lyon 2. juillet 2007
- Gaille M. 2010, *La valeur de la vie*, Paris, Les belles lettres
- Godet M. 1991, *De l'anticipation à l'action: manuel de prospective et de stratégie*, Editions Dunod
- Gollier Ch. *Comment intégrer le risque dans le calcul économique ?* Dalloz Revue d'économie politique 2007/2 - Volume 117 ISSN 0373-2630 pages 209 à 223
- Huteau S. *Le management territorial* tome 1, Edition Papyrus
- Règlement d'Instruction et de Manœuvres, France sélection, 4ème édition, chapitre IV (pages 864-865)
- Sauvy A. 1961, *Les limites de la vie humaine*, Paris, Hachette, 135 p. (Collection Les Grands Problèmes)
- Sauvy A. 1977, *Coût et valeur de la vie humaine*, Paris, Hermann, 210 p.
- Schmauch J-F Colonel (er). *Identification et description des trois principales écoles d'organisation des Services ayant en charge de répondre aux situations d'urgence. Analyse et comparaison de la rationalité, de l'efficacité et de la rentabilité de ces services à partir de la résolution d'équations simples s'écrivant sous la forme générale f (risques, moyens opérationnels, délais d'intervention)*. Doctorat en sciences de gestion

ARTICLES

- Carles, J. in « Définir les coûts standards un projet nécessaire ou irréaliste »
- Cheval E. nov.-déc. 2008, « Le coût du sauvé » Soldat du feu Magazine n°29
- Cernoia J. Juillet 2011, « Mais qu'est-ce, enfin..., que l'éthique appliquée ? » Page 118 in *Perspectives, les cahiers scientifiques de L'Ensosp n°4*

MEMOIRES

- Évaluation des bénéfices et choix des projets impliquant la sauvegarde de vies humaines par Pierre- Carl Michaud Sciences de la gestion Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 8, Commandant Bruno CESCA, Ensosp 2010. « L'indicateur de la performance, vers un outil d'orientation des investissements stratégiques ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 9, Lieutenant-colonel Sacha DEMIERRE, Ensosp 2011. « Le financement de l'action des services d'incendie et de secours par le système assurantiel : étude de faisabilité, approche juridique et comparabilité avec les pays européens ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 9, Lieutenant Colonel Bertrand DOMENEGHETTI, Ensosp 2011. « Les Sdacr ont 20 ans, bilan et perspectives ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 9, Lieutenant Colonel Christophe LANDRIEU Ensosp 2011. « La prospective stratégique : utopie ou nécessité pour une nouvelle gouvernance des Sdis ? »
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 9, Lieutenant-colonel Didier EISENBARTH, Ensosp 2011. « Donner du sens et un cadre au double statut sapeur-pompier professionnel/sapeur-pompier volontaire, pour faciliter l'action opérationnelle, préserver le volontariat et améliorer les liens entre les ressources ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 9, Commandant Jean-Luc POTIER, Ensosp 2011. « L'application de la stratégie nationale du développement durable à un Sdis ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n° 6, Lieutenant-colonel Christophe GLASIAN, Ensosp 2009. « Le Sdis comme élément de gouvernance de la société à l'échelle départementale ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de directeur départemental adjoint n°6, Lieutenant-colonel Sylvain CROUSSEAUD, Ensosp 2009. « L'impact des politiques publiques de l'Etat sur le fonctionnement des Sdis ».
- Mémoire Formation d'adaptation à l'emploi de chef de groupement n°16, Commandant BLANC, DEGIOANNI, REBILLON, SALVADORI, Ensosp 2009. Indicateur de performance pour le Sdis de la Vendée, travaux autour du volontariat, du bien-être et du coût du sauvé.

RAPPORTS

- Actes du séminaire Économie de la sécurité routière *Coordonné par Dominique MIGNOT* (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) Novembre 2008 *PREDIT, programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres, Groupe Opérationnel 3 « Nouvelles connaissances pour la sécurité » Ministère de*

*l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire
Direction de la Recherche et de l'Animation Scientifique et Technique*

- Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé AVIS N°101 Santé, éthique et argent : les enjeux éthiques de la contrainte budgétaire sur les dépenses de santé en milieu hospitalier.
- Comité Consultatif National d'Éthique pour les Sciences de la Vie et de la Santé AVIS N°57 Progrès technique, santé et modèle de société : la dimension éthique des choix collectifs.
- Commissariat Général du Plan, transport: pour un meilleur choix des investissements, Président Marcel Boiteux, la Documentation française 1994.
- Commissariat Général du Plan, Transport : choix des investissements et coût des nuisances, Président Marcel Boiteux, rapporteur général Luc Baumstark juin 2001.
- Conférence Européenne des ministres des transports, évaluation économique des mesures de sécurité routière, conclusion de la table ronde 117, Paris octobre 2000.
- Schwartz Dominique (2007), *Economie de la sécurité routière : enjeux, état des lieux et réflexions prospectives*, Paris, La Documentation française/Predit, 88 p.
- École des Hautes Études Commerciales Affiliée à l'Université de Montréal. Évaluation des bénéfices et choix des projets impliquant la sauvegarde de vies humaines par Pierre-Carl Michaud, Sciences de la gestion. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès sciences.
- Gaillard Laura, Avril 2011 Valeur monétaire de la vie et éthique « Environmental valuation and policies».
http://www.ecosys.com/spec/ecosys/download/UNIFR%202010/rapports/VOLS_1.pdf
- Gaudry Marc, Johansson Fredrik, de Lapparent Mathieu, Lericolais Marine, Mignot *Mi-parcours du Predit 4 : le Carrefour de la recherche et de l'innovation dans les transports terrestres* Économie de la sécurité routière : coûts, acteurs et financement.
- Guide d'estimation visuelle des dommages matériels lors des incendies de bâtiments, ville de Montréal Mars 2010.
- Guide pour la déclaration des incendies. Case M2 : nombre total de personnes sauvées Ministère de la Sécurité publique
http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_incendie/declaration_incendies/Section1_6.pdf
- Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, service d'études techniques des routes et des autoroutes. DUVAL (H), FILOU (C), MOLENDI (F) La valeur collective d'une réduction du nombre de blessés de la route. Arcueil, INRETS, 1996.
- *Indicateurs de qualité de vie et de santé* Benoît Dervaux Lille *Économie Management (LEM), CNRS UMR 8179, Université catholique de Lille* Actes du séminaire Économie de la sécurité routière *Coordonné par Dominique MIGNOT* (Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité) Novembre 2008 *PREDIT*,

- INFRAS/IWW « External Costs of Transport - Accident, Environmental and Congestion in Western Europe », Zürich and Karlsruhe, 2000.
- La dignité de la vie humaine Marie-Luce Pavia, Thierry Revet, Collectif Economica - Paru le 22/01/1999.
- La vie humaine a-t-elle une valeur économique, Fernand Martin Department of Economics Université de Montréal
- Le calcul de la valeur statistique d'une vie humaine Georges Dionne, HEC Montréal Martin Lebeau, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail 26 novembre 2010
- Le Calcul du risque dans les investissements public, Centre d'Analyse Stratégique, rapport et document 20011 n° 36, La documentation française.
- Les tribunes de la santé n° 21, 2008, Santé et richesse économique Mesures de la valeur de la vie Humaine Usages et enjeux comparés dans les secteurs de la santé et des transports Luc Baumstark, Marie- Odile Carrère, Lise Rochaixl.
- Miller T. mai 2000 « Variations Between Countries in Value of Statistical Life », « Journal of Transport Economics and Policy », volume 34, 2e partie
- NAYES E. Master in Business Engineering avec la collaboration de Pierre ARNOLD, Docteur en Sciences Géographiques, Février 2010, *évaluation des coûts externes liés au transport en région wallonne*.
- PREDIT *programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres* : Séminaire Economie de la sécurité routière, Lundi 2 Juin 2008 Paris, Luc Baumstark
- Prud'homme, Rémy, 2003, "les chiffres officiels sur la valeur de la vie humaine sont-ils crédibles?" Transport n° 420 (juillet aout 2003) p 209. Jean Orselli, ingénieur de Pots et chaussées, manifeste aussi sont désaccord sur les valeurs retenues. Actes du séminaire Économie de la sécurité routière Novembre 2008 PREDIT, Groupe Opérationnel 3 « Nouvelles connaissances pour la sécurité »
- Quinet A. 2008, « La valeur tutélaire du carbone Centre d'analyse stratégique ». La Documentation française (Rapports et documents, n° 16)
- Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social Professeur Joseph E. STIGLITZ, Président de la Commission, Columbia University Professeur Amartya SEN, Conseiller de la Commission, Harvard University Professeur Jean-Paul FITOUSSI, Coordinateur de la Commission, IEP www.stiglitz-sen-fitoussi.fr
- Référentiel commun relatif à l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin 2008
- Revue de l'Institut d'Économie Publique no 10 – 2002/1 L'évaluation des risques dans les projets publics Robert Kast CNRS, GREQAM-IDEP André Lapied GREQAM-IDEP

ANNEXE 1 : ANALYSE SWOT

Analyse SWOT : *Strengths* (forces), *Weaknesses* (faiblesses), *Opportunities* (opportunités), *Threats* (menaces).

L'identification du coût de la vie humaine : une approche stratégique pour les Sdis dans le segment de l'organisation de la distribution des secours.

Segment : Organiser la distribution des secours :

	Opportunités	Menaces
<i>Externe</i>	<p>Révision générale des politiques publiques</p> <p>Contexte financier très contraint</p> <p>Montée en puissance de la sécurité civile dans l'organisation de l'Etat.</p> <p>Notion de valeur de vie humaine déjà utilisée</p> <p>Utilisation du calcul économique par l'Etat.</p>	<p>Méconnaissance des élus</p> <p>Absence de retour politique local</p> <p>Réforme territoriale</p> <p>Notion de calcul économique très peu utilisée dans les collectivités locales</p> <p>Absence de cohérence des politiques publiques de santé et de secours à personne</p> <p>Absence de vision socio-économique de l'utilité des Sdis</p>
<i>Interne</i>		
Forces	<p>Levier développement</p> <p>Prendre la position de chef de file</p> <p>Développement</p> <p>FAIRE SEUL</p>	<p>Rempart défensif</p> <p>Jouer le partenariat avec le leader</p> <p>Défensive</p> <p>EXTERNALISER Partenariat</p>
Faiblesses	<p>Frein renforcement</p> <p>Suiveur avec initiative</p> <p>Renforcement</p> <p>PARTENARIAT Externalisation</p>	<p>Faillie dégage ment</p> <p>Suiveur sans initiative</p> <p>Dégage ment</p> <p>NE PAS FAIRE</p>
<p>Autonomie Ressource</p> <p>Mutualisation, partage des risques</p> <p>Mise en place du management stratégique dans les formations supérieures</p> <p>Maitrise de la gestion dans les Sdis</p>		
<p>Manque de ressources et de connaissances socio-économiques</p> <p>Etroitesse territoriale</p> <p>Temporalité des stratégies</p> <p>Logique de satisfaction de la demande</p> <p>Manque de données sur le nombre de vies sauvées</p>		

ANNEXE 2 : PROPOSITIONS D' ACTIONS

Proposition n°1 : Recenser les victimes qui, sans l'action des sapeurs-pompiers, seraient mortes.

Proposition n°2 : Mettre en place une communication sur la valorisation de l'action des secours.

Proposition n°3 : Développer l'économie de la sécurité civile.

Proposition n°4 : Envisager un positionnement de l'Etat en initiateur et coordinateur du développement de l'économie de la sécurité civile.

Proposition n° 5 : Initier des travaux universitaires et professionnels dans le domaine de l'économie de la sécurité civile.